



DGA Ressources

Direction des Finances

DF-Service Synthèse

Affaire suivie par : A. CHAUVEL
Poste: 79.30

2021-CD-1-6553

RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du mardi 13 juillet 2021

POLITIQUE D04 RESSOURCES ET CHARGES FINANCIÈRES

**COMPTE DE GESTION, COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET PRINCIPAL
NOUVEL ENVOI - ANNULE ET REMPLACE SUITE À UNE
ERREUR MATÉRIELLE DANS LA SAISIE DES VOTES**

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
1. SYNTHÈSE DES RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL.....	4
2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	6
2.1. Recettes de fonctionnement.....	6
2.1.1. Les dotations de l'Etat.....	6
2.1.1. Les recettes fiscales.....	7
2.1.2. Les recettes d'exploitation.....	9
2.1.3. La péréquation entre départements.....	10
2.2. Dépenses de fonctionnement	11
2.2.1. Mission A – Développement et attractivité territoriale	12
2.2.2. Mission B – Solidarité et action sociale.....	14
2.2.3. Mission C – Education, culture, sport et secours.....	20
2.2.4. Mission D – gestion publique et départementale	23
2.2.5. Autorisations d'engagement.....	26
3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	27
3.1. Recettes d'investissement.....	27
3.2. Dépenses d'investissement.....	28
3.2.1. Mission A – Développement et attractivité territoriale	29
3.2.2. Mission B – Solidarité et action sociale.....	31
3.2.3. Mission C – Education, culture, sport et secours.....	33
3.2.4. Mission D – gestion publique et départementale	35
3.2.5. Autorisations de programme.....	36
4. LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS.....	38
4.1. Les niveaux d'épargne	38
4.2. Le financement de l'investissement.....	38
4.3. L'endettement.....	39
5. VOTE ET AFFECTATION DES RESULTATS	40
6. ANNEXE 1 : PRESENTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET PRINCIPAL.....	41
7. ANNEXE 2 : PRESENTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DES BUDGETS ANNEXES	42

INTRODUCTION

Dans un contexte d'une crise sanitaire, économique et sociale d'ampleur inédite, impactant à hauteur de plus de 48 M€ les finances de la Collectivité, le compte administratif 2020 du Département s'inscrit malgré tout dans la stratégie financière adoptée depuis 2015.

Cette stratégie, saluée par l'agence de notation Standard & Poor's¹, a permis au Département d'absorber les conséquences financières de la crise sanitaire, et de continuer d'apporter son soutien aux Yvelinois en cette période exceptionnelle, tout en maintenant l'ambition du projet départemental pour le territoire en termes d'investissement.

Les résultats financiers 2020 traduisent ainsi l'engagement du Département en faveur :

- **des Yvelinois les plus fragilisés par la crise sanitaire** avec l'adoption d'un plan d'urgence le 17 avril 2020 et des dispositifs spécifiques tout au long de l'année 2020 qui ont mobilisés plus de 25 M€ dépenses de fonctionnement, en particulier pour financer :
 - l'acquisition de matériel de protection sanitaire à destination des professionnels sociaux et médico-sociaux, des collégiens ou des communes (8,6 M€) ;
 - des dispositifs d'urgence en faveur des enfants de l'ASE (2,2 M€), des jeunes issus des QPV² avec la mise en place des « quartiers d'été » (2 M€), des personnes âgées isolées avec le renforcement du dispositif YES + (1,1 M€) ;
 - un dispositif d'aide aux commerces (2,8 M€) avec 634 commerçants soutenus dans 47 communes (complété d'une seconde tranche de plus de 13 M€ au 1^{er} trimestre 2021) ;
 - la reconnaissance de l'investissement des personnels particulièrement exposés pendant l'épidémie, avec le financement d'une prime Covid-19, pour les personnels des services d'incendie et de secours (1,9 M€) et des services d'aide à domicile (1 M€).
- **De la poursuite d'un investissement sans précédent sur le territoire avec 364 M€³ de dépenses pour l'aménagement et l'attractivité du territoire. Les Yvelines sont ainsi le 2^e département francilien qui a investi le plus sur son territoire en 2020 et le 3^e département au niveau national (derrière les Bouches-du-Rhône et les Hauts-de-Seine)⁴.**

Le Département a également renforcé en 2020 ses investissements au profit du développement durable, en particulier sur le volet environnemental, représentant environ 100 M€, soit désormais plus de 25 % des investissements totaux, avec notamment :

- le développement des transports en commun (69 M€), avec des projets structurants comme EOLE ou le tram 13 ;
- le développement d'une circulation verte, avec le soutien à la construction d'itinéraires cyclables sur le territoire yvelinois (2 M€) ou le renforcement de la flotte automobile électrique départementale (3,9 M€) ;
- la protection des espaces naturels sensibles, les dispositifs en faveur de l'eau, de l'aménagement des berges de Seine (3,4 M€) ou encore le nettoyage des déchets de la plaine de Chanteloup (2 M€) ;
- les dispositifs en faveur de la rénovation énergétique de l'habitat des particuliers (2 M€) ou des bâtiments départementaux (3 M€) ;

¹ Le 11 juin 2021, l'agence de notation S&P a confirmé pour le Département des Yvelines la note de « AA » à long terme avec une perspective stable et « A-1+ » à court terme traduisant la qualité de la gouvernance financière du Département.

² Quartier prioritaire de la Politique de la Ville.

³ 2^e plus haut budget de la mandature derrière 2019 (388 M€).

⁴ Source RCF – données DGCL valeurs CA 2020 hors Paris.

- **Le Département constitue par ailleurs le premier partenaire des communes et EPCI, avec un financement direct de plus de 51 M€ en 2020, portant notamment sur :**
 - les dispositifs de soutien aux projets et équipements structurants (contrats de territoire, départemental équipement, contrats ruraux etc.) avec plus de 22 M€ versés en 2020 ;
 - les dispositifs d'aide à la mobilité (voirie, circulation douce, sécurité routière etc.) avec plus de 9 M€ versés en 2020 ;
 - le démarrage des travaux liés à la rénovation urbaine des QPV (5 M€) ;
 - le soutien à l'offre de santé et le développement des maisons de santé (4,2 M€) ;
 - les dispositifs d'aides culturelles et de restauration du patrimoine historique communal (1 M€).
- Parmi l'ensemble de ces dispositifs d'aides directes au bloc local, le Département accorde un soutien tout particulier aux communes rurales, avec un financement de près de 15 M€ en 2020.

Si les grands équilibres financiers sont impactés en 2020 par les conséquences de la crise sanitaire, le Département conserve toutefois une situation saine et solide, grâce aux efforts continus de gestion engagés depuis 2015 :

- **Les dépenses de fonctionnement demeurent maîtrisées**, hors impact de la crise sanitaire (25 M€) et éléments exogènes tels que la hausse de la contribution du Département à la péréquation DMTO (+ 22 M€) ou de la constitution de provision (9,5 M€), la progression des dépenses de fonctionnement⁵ est limitée à + 8,6 M€, soit + 1,1%,
Le Département reste le département qui affiche les plus basses dépenses de fonctionnement par habitant (697 €)⁶ ;
- Les recettes de fonctionnement sont en recul de 57 M€ (- 4,3%) du fait de la baisse des produits des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) compte tenu de la crise sanitaire et de la baisse de la fiscalité concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) conformément aux engagements pris envers les Yvelinois ;
 L'année 2020 marque aussi la dernière année de perception du produit de TFPB, transférée au bloc local suite à la réforme fiscale relative à la suppression de la taxe d'habitation, remplacée par une fraction de TVA, privant le Département de levier fiscal ;
- Sous l'effet conjugué de la hausse de dépenses de fonctionnement et de la baisse des recettes de fonctionnement, le niveau d'épargne brute est en recul de 139 M€ (- 45% par rapport à 2019) mais demeure à un haut niveau élevé permettant de conserver une très bonne capacité d'autofinancement (71% des dépenses réelles d'investissement autofinancées) ;
- **Le Département maintient ainsi un niveau d'endettement parmi les plus bas de France** avec 2,3 ans de capacité de désendettement pour une moyenne nationale de 4,2 ans en 2020 et de 5,3 ans pour les autres départements franciliens. L'endettement au 31 décembre 2020 s'établit ainsi à 395 M€, soit 275 €/habitant pour une moyenne nationale à 521 €/habitant⁷.

Ainsi, si l'exercice 2020 a été placé sous le signe d'une crise sanitaire mondiale, la restauration des grands équilibres financiers opérée depuis 5 ans, a préservé la capacité du Département à agir au quotidien auprès des Yvelinois et à engager les investissements structurants pour assurer l'aménagement et le développement durable du territoire.

⁵ Suspension en 2020 des contrats de « Cabors » relatifs à l'ODEDEL par la loi d'urgence du 23 mars 2020 compte tenu du contexte de crise sanitaire.

⁶ Source RCF – données retraitées DGCL (retraitement des provisions, des atténuations de produits et de charges et d'écritures spécifiques de régularisation).

⁷ Source RCF – encours de dette CA 2020 (hors avances remboursables DMTO) / habitant (hors Paris, Métropole de Lyon, Corse et Outre-mer).

1. SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DU BUDGET PRINCIPAL

Les résultats du compte administratif 2020 sont présentés avant décision d'affectation du résultat de fonctionnement et font l'objet du vote de l'Assemblée délibérante conformément à l'article L. 3312-5 du Code général des collectivités territoriales.

Ces résultats sont conformes à ceux du compte de gestion établi par Monsieur le Payeur Départemental.

Les résultats du compte administratif 2020 font apparaître des grands équilibres financiers impactés par la crise sanitaire survenue en mars 2020 mais traduisent la poursuite des orientations financières du Département.

Le compte administratif 2020, en intégrant les mouvements d'ordre et les résultats antérieurs, se présente comme suit :

	M€	Fonctionnement			Investissement			Solde global
		Dépenses	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes	solde	
Résultats reportés et affectation			232,1	232,1	169,2	183,6	14,4	246,6
Opérations de l'exercice	1 244,4	1 289,3		44,8	418,4	319,3	-99,0	-54,2
Résultats de clôture				277,0			-84,6	192,4
Restes à réaliser *					31,5	7,0	-24,5	-24,5
Résultats de clôture avec reports d'investissement				277,0			-109,1	167,9

**seuls les restes à réaliser de la section d'investissement sont pris en compte dans l'affectation des résultats*

Concernant la section de fonctionnement, les réalisations en dépenses et recettes de l'année 2020 ont généré un excédent de + 44,8 M€ (versus + 173,3 M€ en 2019). En y ajoutant le résultat en fonctionnement de l'année 2019 s'élevant à 232,1 M€, **le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'établit ainsi à + 277 M€.**

Concernant la section d'investissement, les réalisations en dépenses étant supérieures aux recettes, un déficit de - 99 M€ est constaté. En y ajoutant le résultat en investissement de l'année 2019 s'élevant à 14,4 M€, **le résultat de clôture de la section d'investissement s'établit ainsi à - 84,6 M€.**

Le résultat de clôture global s'établit à 192,4 M€. Après prise en compte du solde de restes à réaliser en section d'investissement de l'exercice 2019 de - 24,5 M€, **le résultat de clôture de l'exercice s'élève à 167,9 M€.**

Les ressources du Département sont composées des recettes de fonctionnement et d'investissement s'établissant comme suit :

Synthèse des recettes réelles	M€				Var CA20/CA19		Var CA20/BP20	
		CA 2019	BP 2020	CA 2020	en M€	en %	en M€	en %
Recettes de fonctionnement		1 321,2	1 215,2	1 264,0	-57,2	-4,3%	48,8	4,0%
Recettes d'équipement		76,8	84,8	116,4	39,6	51,6%	31,6	37,2%
Emprunt nouveau		30,0	270,9	50,0	20,0	66,7%	-220,9	-81,5%
Recettes d'investissement		106,8	355,7	166,4	59,6	55,8%	-189,3	-53,2%
Total		1 428,0	1 570,9	1 430,4	2,4	0,2%	-140,5	-8,9%

Les réalisations de recettes réelles de fonctionnement diminuent de - 57,2 M€, soit - 4,3 % entre 2019 et 2020 avec notamment:

- **une baisse des recettes fiscales globales de - 55,7 M€** en raison de la baisse des DMTO (- 23,4 M€), de la TFPB (-21,3 M€) et de la TSCA (- 5,0 M€) ;
- **un faible recul des dotations de l'Etat de - 0,9 M€ qui porte cependant la baisse à - 132,5 M€ en 2020 par rapport au niveau de 2013 ;**

Les recettes réelles d'équipement augmentent de + 39,6 M€ entre 2019 et 2020 qui s'explique par le versement par l'Etat d'une avance remboursable sur les DMTO de 49,8 M€. Par ailleurs, un nouvel emprunt a été contracté à hauteur de 50 M€.

Concernant les charges du Département, les principaux postes de dépenses s'établissent comme suit :

Synthèse des dépenses réelles	M€	CA 2019	BP 2020	CA 2020	Var CA20/CA19		Var CA20/BP20	
					en M€	en %	en M€	en %
Dépenses de gestion		948,4	987,1	1 007,9	59,4	6,3%	20,8	2,1%
Intérêts d'emprunt		6,6	6,6	6,3	-0,3	-4,7%	-0,3	-4,6%
Dépenses de fonctionnement avant péréquation		955,0	993,7	1 014,1	59,1	6,2%	20,5	2,1%
Ecritures de péréquation		55,0	75,7	77,5	22,4	40,8%	1,8	2,3%
<u>Dépenses de fonctionnement après péréquation</u>		<u>1 010,1</u>	<u>1 069,4</u>	<u>1 091,6</u>	<u>81,5</u>	<u>8,1%</u>	<u>22,2</u>	<u>2,1%</u>
Dépenses d'équipement		387,7	472,7	364,0	-23,7	-6,1%	-108,7	-23,0%
Remboursement d'emprunt en capital		25,7	28,8	29,0	3,4	13,1%	0,2	0,8%
<u>Dépenses d'investissement</u>		<u>413,4</u>	<u>501,5</u>	<u>393,0</u>	<u>-20,3</u>	<u>-4,9%</u>	<u>-108,5</u>	<u>-21,6%</u>
Total		1 423,4	1 570,9	1 484,6	61,2	4,3%	-86,3	-5,5%

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de + 81,5 M€, soit + 8,1 % par rapport à l'année 2019. Cette variation s'explique principalement par l'impact de la crise sanitaire et du soutien du département dans la gestion du Covid-19 (+ 25 M€), de la péréquation (+ 22,4 M€), des crédits alloués pour le RSA (+ 20,9 M€), l'ASE (+ 9,7 M€), d'une provision pour contentieux (+ 8,4 M€). Le détail de ces évolutions est précisé dans la seconde partie du présent rapport.

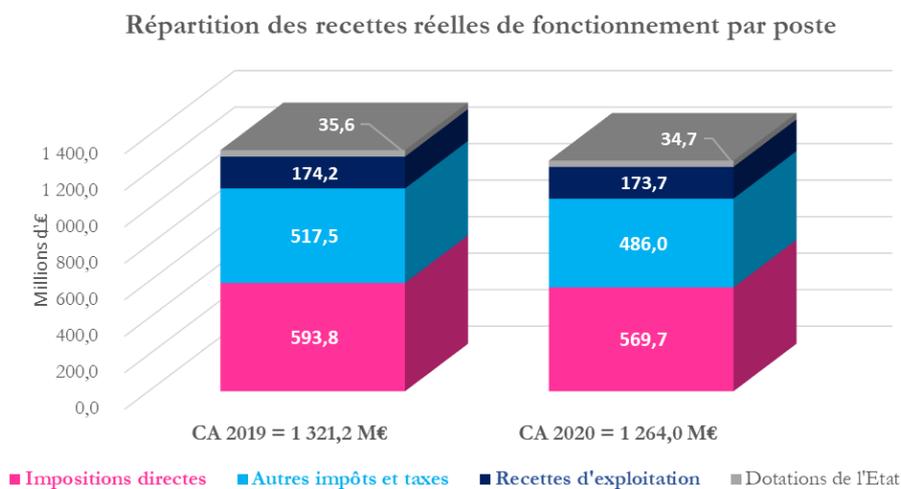
Dans ce contexte de crise, le Département a poursuivi sa politique d'investissement ambitieuse en 2020 à hauteur de 364 M€ hors dette. Les dépenses sont en recul de - 23,7 M€ en raison principalement de la baisse des travaux et renforcement sur les RD (- 12 M€) et de l'abondement du fonds AFDEY moins élevé qu'en 2019 (- 10 M€).

Le détail des réalisations du programme d'investissement figure dans la seconde partie de ce rapport.

2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1. Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement pour l'exercice 2020 s'élèvent à 1 264,0 M€. Elles diminuent de - 57,2 M€ (- 4,3 %) compte tenu principalement de la baisse des recettes fiscales (- 55,7 M€).



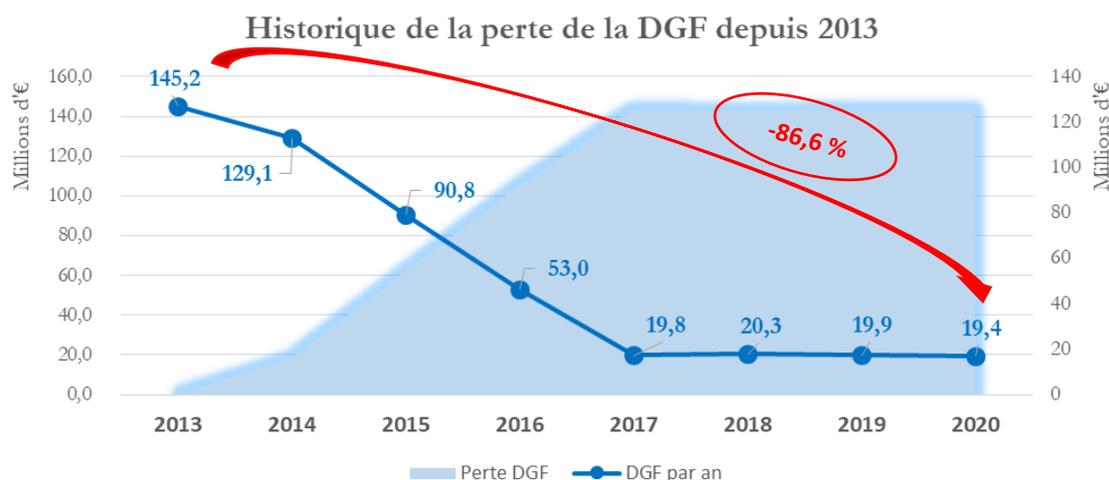
M€	CA2019	BP 2020	CA 2020	Var CA20/CA19		Var CA20/BP20	
				en M€	en %	en M€	en %
Dotations de l'Etat	35,6	35,0	34,7	-0,9	-2,6%	-0,3	-0,8%
Recettes fiscales	1 111,3	1 034,7	1 055,6	-55,7	-5,0%	20,9	2,0%
Recettes d'exploitation	174,2	145,6	173,7	-0,6	-0,3%	28,1	19,3%
Total des recettes réelles de fonctionnement	1 321,2	1 215,2	1 264,0	-57,2	-4,3%	48,8	4,0%

2.1.1. Les dotations de l'Etat

M€	CA2019	BP 2020	CA 2020	Var CA20/CA19		Var CA20/BP20	
				en M€	en %	en M€	en %
DGF	19,9	19,6	19,4	-0,5	-2,4%	-0,2	-0,8%
DGD	4,4	4,4	4,4	0,0	0,0%	0,0	0,0%
FCTVA	0,3	0,3	0,4	0,1	25,8%	0,1	16,6%
Compensations fiscales	3,6	3,2	3,0	-0,5	-14,5%	-0,2	-5,7%
DCRTP	7,5	7,5	7,5	0,0	0,0%	0,0	0,0%
Total des dotations de l'Etat	35,6	35,0	34,7	-0,9	-2,6%	-0,3	-0,8%

Le recul des dotations de l'Etat à hauteur de - 0,9 M€ s'explique par une dotation globale de fonctionnement (DGF) en diminution de - 0,5 M€ par rapport à 2019, tout comme les compensations fiscales en recul de - 0,5 M€.

Depuis 2013, le Département des Yvelines subit le désengagement de l'Etat, avec une baisse de - 86,6 % de la DGF, faisant des Yvelines le département le plus pénalisé de France.



La dotation globale de décentralisation (4,4 M€) et la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (7,5 M€), variables d'ajustement de l'enveloppe normée encadrant l'évolution des dotations versées par l'Etat aux collectivités locales, sont stables par rapport à 2019.

2.1.1. Les recettes fiscales

Les recettes fiscales sont en baisse de - 55,7 M€ par rapport au CA 2019 et concernent principalement la taxe d'habitation sur les propriétés bâties (- 21,3 M€), dont le taux a été réduit par l'Assemblée Départementale en 2020 conformément aux engagements pris envers les Yvelinois et les droits de mutation à titre onéreux (- 23,4 M€) lié au contexte de crise sanitaire.

	M€	CA 2019	BP 2020	CA 2020	Var CA20/CA19		Var CA20/BP20	
					en M€	en %	en M€	en %
TFPB		341,1	316,7	319,8	-21,3	-6,2%	3,1	1,0%
CVAE		232,7	229,9	230,6	-2,1	-0,9%	0,7	0,3%
IFER		1,7	1,7	1,8	0,1	4,8%	0,1	4,8%
Reversement FNGIR		8,3	8,3	8,3	0,0	0,0%	0,0	0,0%
Fonds compensation péréqué AIS		7,2	7,1	7,5	0,3	3,5%	0,4	5,4%
Autres impôts et taxes directs		2,8	0,2	1,7	-1,2	-40,6%	1,5	745,9%
Impositions directes		593,8	563,9	569,7	-24,2	-4,1%	5,8	1,0%
Produit DMTO		407,4	370,0	384,0	-23,4	-5,7%	14,0	3,8%
Produit TSCA		77,4	69,0	72,4	-5,0	-6,5%	3,4	4,9%
Produit TICPE		12,1	11,5	9,4	-2,7	-22,5%	-2,1	-18,2%
Taxe sur l'électricité		12,9	13,3	12,8	-0,2	-1,2%	-0,5	-3,8%
Taxe d'aménagement		7,7	7,0	7,4	-0,3	-3,3%	0,4	5,9%
Autres impôts et taxes		517,5	470,8	486,0	-31,5	-6,1%	15,2	3,2%
Total des recettes fiscales		1 111,3	1 034,7	1 055,6	-55,7	-5,0%	20,9	2,0%

➤ La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)

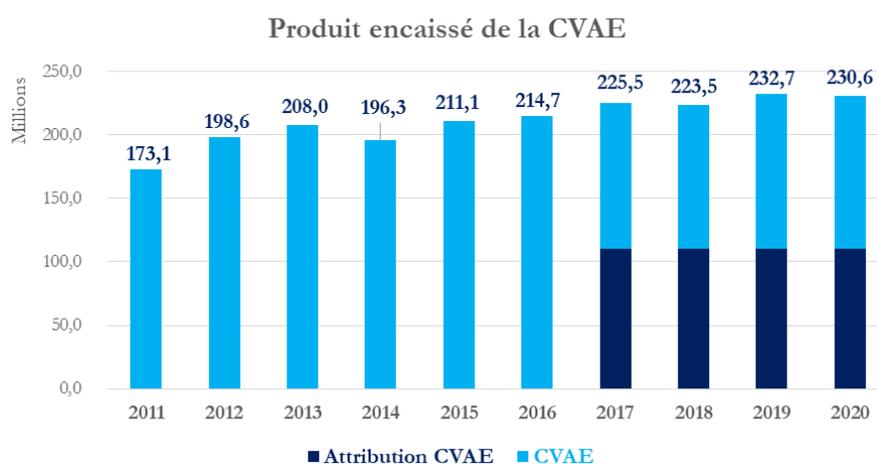
En 2020, l'Assemblée départementale a voté la baisse du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui est passé de 12,58% à 11,58%. Le produit de la TFPB encaissé en 2020 s'élève ainsi à 319,8 M€ (vs 341,1 M€ en 2019). La variation de - 21,3 M€ par rapport à 2019 s'explique donc par la baisse d'un point du taux départemental compensée par une augmentation physique des bases de + 2,1% (l'intégration du SIAAP de Saint-Germain-en-Laye représentant un tiers de cette hausse) et à la revalorisation forfaitaire automatisée⁸ sur les logements de + 1,0 %.

⁸ Article 99 de la LFI 2017 : sur la base de la variation de l'indice des prix du mois de novembre N par rapport au mois de novembre N-1.

➤ La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises⁹ (CVAE)

Le produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises de 230,6 M€ en 2020 est en baisse de - 2,1 M€ par rapport à 2019, compte tenu de la modification par l'article 15 de loi de Finances 2018 des règles de détermination de la base imposable de la CVAE pour les groupes¹⁰. Il correspond au montant versé à l'Etat par les entreprises yvelinoises en 2019 (acomptes versés par les entreprises en 2019 + régularisations au titre de 2018).

Après une progression significative entre 2011 et 2017 (+ 8,7 M€/an, soit + 4,5 %/an), le produit se stabilise ensuite et les impacts de la crise sanitaire sont attendus sur les prélèvements 2020 intégrés dans les versements prévus en 2021.



➤ Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO)

L'année 2020 a été marquée par un recul des transactions immobilières en raison de la crise sanitaire, elles sont passées de 25 841 en 2019 à 23 762 en 2020¹¹, soit une baisse globale de - 8% avec une diminution plus prononcée sur les communes de + de 5 000 habitants (- 9,8%). Le prix du m² a cependant continué de croître sur le territoire départemental en 2020 (+ 1,4 % d'évolution annuelle 2020 par rapport à + 2,1 % d'évolution annuelle 2019).

Les recettes des droits de mutation à titre onéreux ont ainsi diminué de - 23,4 M€ (- 5,7 %) passant de 407,4 M€ en 2018 à 384,0 M€ en 2020. Cette baisse s'est matérialisée sur les deux semestres de la manière suivante :

- 1^{er} semestre : baisse de - 12,2 % des encaissements vs 2019 (153,3 M€ en 2020 vs 174,6 M€) ;
- 2nd semestre : baisse limitée de - 0,9 % vs 2019 (230,6 M€ vs 232,8 M€) grâce à une forte reprise sur le 4^{ème} trimestre (+15,5% vs 2019).

L'impact de la crise aura été beaucoup moins important qu'attendu sur le marché de l'immobilier yvelinois, même s'il reste plus marqué que pour les autres départements au niveau national¹².

⁹ Pour rappel, le transfert d'une part de la CVAE des départements vers les régions afin de financer les transferts de compétences prévus par la loi NOTRe (services de transport scolaire et services de transport routier non urbains) a été acté en 2016. En Ile-de-France, dans la mesure où la compétence transport y est assurée par IdF Mobilités, aucune compétence n'est transférée des départements à la Région.

¹⁰ Suite à décision du Conseil constitutionnel du 19 mai 2017, à compter du 1^{er} janvier 2018, les sociétés membres d'un groupe économique doivent déterminer leur taux de CVAE en fonction du niveau du chiffre d'affaires de ce même groupe (pour être qualifié de membre d'un groupe économique, la société mère doit détenir directement ou non au moins 95% du capital de la société)

¹¹ Source DDFIP Yvelines.

¹² La baisse des DMTO dans les Yvelines est plus importante que sur le reste du territoire (en baisse de -2,2%) mais demeure moins importante que celle des départements franciliens (notamment - 17% pour les Hauts-de-Seine et - 10% pour Paris et l'Essonne).

➤ Les autres recettes fiscales

Le produit de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) s'élève à 1,8 M€ en légère hausse (+ 4,8 %) par rapport à 2019.

Depuis 2014, dans le cadre du financement des allocations individuelles de solidarité (AIS), l'Etat a décidé de transférer la part « Etat » des frais de gestion de la taxe foncière aux Départements¹³. Le Département des Yvelines a perçu à ce titre 7,5 M€ en 2020, en hausse de + 3,5% comparé à 2019.

La taxe sur les conventions d'assurance (TSCA) destinée au financement des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), et à la compensation des transferts de compétence issus de l'acte II de la décentralisation¹⁴, au même titre que la part « complémentaire » de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE), s'établissent respectivement à :

- 72,4 M€ pour la TSCA en baisse de - 5,0 M€ (- 6,5%), baisse qui s'explique par le versement en début d'année 2019 du solde de la TSCA encaissé par l'Etat en 2018 (régularisation de 3,5 M€), non effective en 2020 ;
- 9,4 M€ pour la TICPE, recette liée à la mise en circulation de produit énergétique, en diminution de - 2,7 M€ (- 22,5 %) par rapport au réalisé 2019 en raison de la crise sanitaire.

La taxe sur les consommations finales d'électricité s'élève à 12,8 M€ en diminution de - 1,2 % par rapport à 2019, en deçà de la moyenne de 13,3 M€ constatée ces trois dernières années.

Enfin, impactée par la crise sanitaire dont le confinement a entraîné le report ou l'annulation de projets de construction ainsi qu'un délai plus important dans l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme, le produit de la taxe d'aménagement 2020 s'élève à 7,4 M€, en baisse de -3,3 % par rapport à 2019¹⁵.

2.1.2. Les recettes d'exploitation

M€	CA2019	BP 2020	CA 2020	Var CA20/CA19		Var CA20/BP20	
				en M€	en %	en M€	en %
TICPE - RSA/RMI	52,7	52,7	52,7	0,0	0,0%	0,0	0,0%
FMDI - RSA/RMI	6,2	5,9	6,5	0,3	5,4%	0,7	11,8%
Allocations forfaitaires - RSA/RMI	1,7	0,9	3,0	1,3	74,1%	2,1	238,5%
Dotation versée au titre de l'APA	18,1	18,5	27,0	8,8	48,7%	8,5	45,8%
Dotation versée au titre de la PCH	9,2	9,2	11,7	2,5	26,6%	2,5	26,6%
Dotation versée au titre de la MDPH	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	
Atténuation de charges	1,9	2,3	1,0	-0,9	-48,5%	-1,3	-56,7%
Autres produits de gestion courante	21,2	20,4	19,3	-1,9	-9,1%	-1,2	-5,6%
Produits des services, du domaine	23,8	20,4	20,5	-3,3	-14,0%	0,1	0,5%
Cessions	22,2		10,8	-11,4	-51,5%		
Produits exceptionnels et autres	17,1	15,4	21,2	4,1	24,1%	5,9	38,3%
Total des recettes d'exploitation	174,2	145,6	173,7	-0,6	-0,3%	28,1	19,3%

¹³ Cette recette est dénommée « fonds de compensation péréquée ». 70 % de cette recette transférée vise un objectif de compensation des « restes à charge » en matière d'AIS. Les 30 % restants sont redistribués en fonction d'un indice synthétique de ressources composé du revenu par habitant et de la proportion de bénéficiaires d'allocations individuelles de solidarité par département.

¹⁴ Loi du 13 août 2004.

¹⁵ Sans la régularisation par les services de l'Etat d'1,4 M€ d'indus perçus par le Département¹⁵ et prélevés directement sur le produit 2019, cette baisse aurait été plus importante (-18,5%), et à peine compensée par l'augmentation du tarif au m² s'élevant à + 0,7%, suivant l'arrêté du 23/12/19 relatif à l'actualisation annuelle des tarifs pour le mètre carré de taxe d'aménagement – article L.331-11 du code de l'urbanisme.

Les recettes d'exploitation encaissées en 2020 sont en léger recul de - 0,6 M€ comparé à 2019 compte tenu de la baisse des recettes de cessions de - 11,4 M€¹⁶. Les principales ventes sont celles d'un bâtiment à Versailles (rue de Fontenay) pour 5,3 M€, d'un bâtiment à Sartrouville (Allée des Aulnes) pour 1,1 M€.

Par rapport à 2019, les ressources transférées pour la gestion du RSA, soit la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE) restent stables à 52,7 M€ ; le Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (FMDI) est en hausse de + 0,3 M€.

Les participations de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), perçues en compensation des dépenses d'allocation personnalisée d'autonomie (APA), de prestation de compensation du handicap (PCH) et, jusqu'en 2018 des Maisons Départementales pour les Personnes Handicapées (MDPH), sont en hausse de + 11,3 M€ (38,7 M€ en 2020 contre 27,4 M€ en 2019, soit une progression de + 41,2 %)¹⁷.

Les produits de gestion courante, du domaine et des services comprennent principalement :

- les produits des loyers des immeubles,
- les redevances pour occupation du domaine public,
- les remboursements de travaux effectués pour le compte des communes,
- le fonds de rémunération des personnels des demi-pensionnaires des collèges,
- la participation du personnel aux chèques restaurant et diverses participations.

Ils s'établissent à 39,8 M€ en baisse de -5,3 M€ par rapport à 2019 dont -3,3 M€ sur les produits de services, notamment la diminution du remboursement des traitements des agents mis à disposition de la SEMOP C'MIDY (- 1,6 M€) et le paiement en 2019 de la redevance d'occupation du domaine public pour 2,1 M€.

2.1.3. La péréquation entre départements

La charge nette de péréquation progresse de 22,4 M€, soit + 41% en 2020 en raison de la création du fonds globalisé DMTO.

M€	CA2019	BP 2020	CA 2020	Var CA20/CA19		Var CA20/BP20	
				en M€	en %	en M€	en %
Fds DMTO versé	25,3						
Fds solidarité départemental versé	17,4						
Fds de soutien interdépartemental	7,6						
Fonds globalisé DMTO	(50,3)	68,3	70,6	20,3	40,3%	2,3	3,3%
Fds CVAE versé	2,0	4,5	3,3	1,3	62,9%	-1,2	-26,3%
Fds solidarité IDF versé	2,7	3,0	3,6	0,9	32,8%	0,7	22,2%
Total Prélèvements	55,0	75,7	77,5	22,4	40,8%	1,8	2,3%
Provision fonds	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	
Reprise sur provision pour péréquation	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	
Charge nette de péréquation	55,0	75,7	77,5	22,4	40,8%	1,8	2,3%

Comptabilisée en dépense, la charge de péréquation se traduit par un prélèvement sur les ressources. Le Département des Yvelines est un contributeur net aux différents dispositifs puisqu'il ne bénéficie d'aucun reversement.

Jusqu'en 2018, la péréquation relative aux DMTO était composée de deux fonds : le fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), créé en 2011, et le fonds de solidarité en faveur

¹⁶ Pour rappel en 2019, la cession Vauban à hauteur de 16,5 M€ a été effectuée selon les modalités d'une cession à paiement échelonné sur deux années.

¹⁷ Cf. Mission B.

des départements (FSD), créé en 2014¹⁸. En 2019, un troisième fonds a été créé : le Fonds de soutien interdépartemental (FSID). En 2020, ces trois fonds ont été regroupés au sein d'un fonds globalisé DMTO.

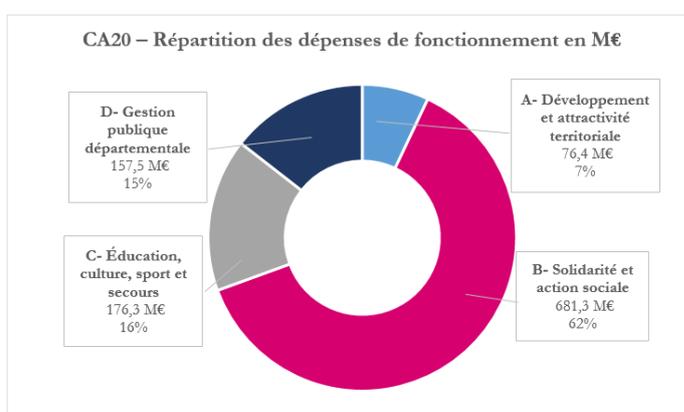
Le prélèvement sur le fonds globalisé DMTO¹⁹ s'élève à 70,6 M€ en 2020, à comparer aux 50,3 M€, correspondant à l'addition des 3 anciens fonds²⁰, soit une progression de + 20,3 M€.

Le prélèvement sur la CVAE s'établit à 3,3 M€ en 2020, en hausse de + 1,3 M€ par rapport à 2019. En raison de la hausse de la CVAE constatée en 2019 vs 2018, le Département a été de nouveau contributeur au prélèvement sur flux en 2020.

Le montant du prélèvement au titre du fonds de solidarité de la région Ile-de-France (FSDRIF) augmente de + 0,9 M€ par rapport à 2019, pour s'établir à 3,6 M€.

2.2. Dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement par mission (masse salariale répartie par mission)



Les dépenses de fonctionnement 2020 s'élèvent à 1 091,6 M€ et sont en hausse de + 81,5 M€ soit + 8,1 % par rapport à 2019, compte tenu :

- **des effets induits par la crise sanitaire Covid-19 :**
 - **le Département a mis en œuvre des mesures de soutien exceptionnel pour près de 25 M€**, pour limiter les impacts auprès des publics les plus touchés, avec notamment l'acquisition de matériel de protection sanitaire à destination des professionnels sociaux et médico-sociaux, des collégiens ou des communes (8,6 M€), des dispositifs d'urgence envers les enfants de l'ASE (2,2 M€), les jeunes issus des QPV (2 M€), les commerces (2,8 M€) ou les personnels des services d'incendie et de secours (1,9 M€) ... ,
 - **le RSA a subi une hausse de + 20,9 M€** (soit + 15,1 %), **liée à une forte augmentation du nombre de bénéficiaires ;**
- **de la forte progression des dépenses de péréquation (77 M€) : + 22,4 M€**, soit + 40 % par rapport à 2019 ;
- **de la constitution d'une provision liée au litige suite aux travaux de la RD30 (9,5 M€).**

¹⁸ Le total de ces deux fonds ne pouvait excéder 12% des DMTO perçus en N- 1.

¹⁹ Modalités de calcul : 0,34% des DMTO de droit commun auxquels s'ajoutent jusqu'à 3 prélèvements suivant le montant moyen/habitant du département. Les Yvelines sont éligibles sur les deux premiers.

²⁰ Modalités de calcul : prélèvements sur stock et sur flux pour le fonds DMTO + FSD dont le montant total ne peut excéder 12% des DMTO. A cela s'ajoute le FSD calculé proportionnellement au montant de l'assiette des DMTO perçus en N-1 afin de constituer une enveloppe de 250 M€.

En dehors de ces facteurs externes, les dépenses de fonctionnement évoluent modérément, de + 8,6 M€ soit +1,1%, tout en maintenant les engagements prioritaires du Département :

- les dépenses relatives aux politiques de solidarités, hors AIS et hors impacts liés à la crise sanitaire, montrent une hausse ramenée à + 7,8 M€ et s'explique par l'augmentation des dépenses de l'Aide sociale à l'Enfance dont + 2,2 M€ pour l'accompagnement des MNA (mineurs non accompagnés).
- la maîtrise des moyens de fonctionnement du Département est également poursuivie : hors masse salariale des assistantes familiales, des PEC (ex CUI) et prime exceptionnelle liée au Covid-19, la masse salariale augmente de + 2,4 M€, soit + 1,5 %, pour atteindre 160,5 M€ en 2020. Avec des dépenses de personnel s'élevant à 124 €/hab en 2020, les Yvelines sont le Département ayant les plus faibles charges de personnel de France.

2.2.1. Mission A – Développement et attractivité territoriale

Politique - en M€	CA 2019	CA 2020	Écart 2020 vs 2019	Variation %
A01 Attractivité des territoires	0,1	2,1	1,9	1405,7 %
A02 Solidarité territoriale	0,9	0,6	-0,3	-35,0 %
A03 Mobilité durable	39,0	39,1	0,1	0,2 %
A04 Environnement	2,7	2,6	-0,1	-2,5 %
A05 Logements	5,7	7,6	1,9	32,6 %
A06 Attractivité économique	1,6	4,3	2,6	159,5 %
A07 Rayonnement local	1,9	1,4	-0,5	-25,1 %
TOTAL MISSION A	52,0	57,6	5,6	10,8 %
Masse salariale	18,5	18,8	0,3	1,7 %
TOTAL MISSION A avec MS	70,5	76,4	5,9	8,4 %

Les crédits consacrés à la mission A hors masse salariale (57,6 M€) sont en hausse par rapport à 2019 de + 5,6 M€ (soit + 10,8 %), ce qui s'explique principalement par les dispositifs de soutien face à la crise sanitaire.

Outre ces crédits, les dépenses de la mission A concernent principalement l'entretien et l'exploitation des routes départementales, la participation à IDF Mobilités, les aides au transport des familles (cartes Améthyste et transports scolaires), ainsi que le fonds de solidarité logement pour les familles en difficultés.

La masse salariale affectée à la mission A en 2020 (incluant la masse salariale du personnel mis à disposition de l'EPI 78/92) de 18,8 M€ est en légère hausse par rapport à 2019 (+ 0,3 M€, soit + 1,7 %), compte tenu de reclassements analytiques de la masse salariale de l'Atelier de la Donnée, désormais rattachée à la Direction Données et Prospectives.

A01 Attractivité des territoires

Les crédits de fonctionnement consacrés à l'attractivité des territoires se sont élevés en 2020 à 2,1 M€, soit + 1,9 M€ par rapport à 2019 suite à l'opération « Quartiers d'Eté » destinés aux jeunes des QPV.

A02 Solidarité territoriale

En 2020, 0,6 M€ a été consacré aux aides en fonctionnement au bloc communal, avec une diminution de - 0,3 M€ par rapport à 2019, s'expliquant principalement par le reclassement en investissement de l'aide apportée à l'EPAMSA (Etablissement Public d'Aménagement Seine Aval) pour les dépenses d'ingénierie des opérations d'intérêt national Seine-Aval (0,2 M€ en 2019). L'aide au bloc communal concerne principalement l'aide à l'investissement avec plus de 50 M€ en 2020.

A03 Mobilité durable

39,1 M€ ont été consacrés à cette politique en 2020, stable par rapport à 2019. Ces crédits ont permis de financer notamment :

- **Ile-de-France Mobilités à hauteur de 20,8 M€** (+ 0,2 M€, soit + 1,1 % par rapport à 2019), augmentation qui correspond à la revalorisation annuelle d'IDF Mobilités ;
- **les transports scolaires pour 6,3 M€**, soit + 0,1 M€ par rapport à 2019 ;
- **les cartes de transport Améthyste pour 6 M€**, soit - 0,5 M€ par rapport aux crédits 2019 (- 7,5 %). Le montant est recalculé en fonction du nombre effectif de bénéficiaires et des augmentations tarifaires imposées par IDF Mobilités. En 2020, le Département a perçu une recette (participation des bénéficiaires et d'IDF Mobilités) de 0,8 M€ ;
- **l'entretien et l'exploitation des routes départementales confiés à l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines Hauts-de-Seine (EPI) depuis avril 2017 pour 5,5 M€**, soit + 0,2 M€ par rapport aux crédits 2019. Cette contribution permet d'assurer un niveau d'entretien régulier et d'optimiser ainsi la durée de vie des chaussées ;
- la maintenance, l'entretien et les coûts des fluides des bâtiments des centres d'exploitation routiers pour 0,4 M€.

A04 Environnement

Les dépenses en fonctionnement consacrées à cette politique se sont élevées à 2,6 M€ en 2020 (stables) et concernent principalement :

- 0,8 M€ reconduit au titre de la taxe d'aménagement au CAUE ;
- 0,8 M€ pour le gardiennage de la Plaine de Chanteloup, dans la 1^{ère} phase du projet et dans l'attente du déploiement d'une solution pérenne à compter de début 2022 ;
- les espaces naturels sensibles pour 0,3 M€, comprenant notamment 0,2 M€ pour l'entretien des forêts départementales ;
- les participations aux syndicats mixtes dans le domaine de l'eau (COBAHMA, SMAGER) pour 0,2 M€ et au syndicat mixte d'aménagement des berges de la Seine et de l'Oise (SMSO) en charge de l'entretien des berges pour 0,3 M€ ;
- le fonctionnement du parc du peuple de l'herbe pour 0,1 M€.

En parallèle, 8,2 M€ de recettes ont été perçues en 2020, dont 7,4 M€ de taxe d'aménagement en baisse de - 0,3 M€ par rapport aux recettes 2019 (effet crise sanitaire détaillé en introduction).

Les autres recettes 2020 ont été constituées de 0,6 M€ en provenance de l'Inspection générale des carrières et 0,2 M€ de produits du domaine forestier (coupe de bois).

A05 Logements

Les dépenses consacrées aux aides au logement s'élèvent à 7,6 M€ en 2020, soit une augmentation de + 1,9 M€ par rapport à 2019. Elles se décomposent ainsi :

- 7,2 M€ (crédits en hausse de + 1,8 M€) dédiés au plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) permettant d'aider les familles en difficulté à accéder à un logement ou à y rester. Ce plan comprend le FSL - Fonds Solidarité Logement (3,1 M€) et le financement de partenaires associatifs conduisant des actions d'accompagnement liées au logement (4,1 M€) ;
- 0,4 M€ pour le programme d'adaptation de l'habitat des personnes en situation de perte d'autonomie confiée à SOLIHA (personnes âgées et handicapées) (dépenses stables).

A06 Attractivité économique

Les dépenses prévues pour cette politique se sont élevées à 4,3 M€ en 2020, en hausse de + 2,6 M€ par rapport à 2019. Elles comprennent principalement :

- **2,7 M€ de soutien aux commerces de proximité des secteurs du territoire les plus fragiles : 634 commerçants ont reçu ainsi l'aide départementale visant à les soutenir dans leurs échéances immobilières de mars, avril et mai 2020 ;**
- 0,6 M€ de communication liée au développement économique ;
- 0,5 M€ de contribution versée par le Département en tant qu'adhérent au SMO Seine-et-Yvelines Numérique (stable), cet opérateur assumant notamment des compétences liées au numérique de l'éducation et à la vidéo-protection ;
- 0,3 M€ d'aides aux agriculteurs, soit + 0,1 M€ par rapport à 2019.

A07 Rayonnement local

Les dépenses 2020 (1,4 M€, en baisse de - 0,5 M€ par rapport à 2019) comprennent diverses actions de promotion et de communication événementielle notamment dans les domaines culturels, sportifs, économiques et jeunesse. La baisse par rapport à 2019 s'explique notamment en raison de l'annulation de certains événements.

2.2.2. Mission B – Solidarité et action sociale

Politique - en M€	CA 2019	CA 2020	Écart 2020 vs 2019	Variation %
B01 Sites territorialisés : PAT, MDPH, TAD	12,0	12,3	0,3	2,4 %
B02 Personnes âgées	81,4	81,2	-0,2	-0,3 %
B03 Personnes handicapées	185,8	187,9	2,1	1,1 %
B04 Familles en difficulté	2,3	2,7	0,4	17,7 %
B05 Aide sociale à l'enfance	126,9	139,1	12,1	9,5 %
Dont Assistants Familiaux	14,0	14,3	0,2	1,6 %
B06 PMI et santé	2,6	11,0	8,3	317,0 %
B07 RSA et insertion	150,9	170,6	19,6	13,0 %
Dont contrats PEC (ex-CUI)	2,1	2,6	0,5	24,5 %
B08 Pilotage des solidarités	0,1	0,0	-0,1	-81,6 %
B09 Coopération internationale	1,4	1,5	0,1	6,5 %
TOTAL MISSION B	563,5	606,2	42,7	7,6 %
Masse salariale (hors PEC et Ass.fam.)	72,6	75,1	2,5	3,5 %
TOTAL MISSION B avec MS	636,2	681,3	45,2	7,1 %

Les dépenses consacrées à cette mission portent principalement sur les allocations individuelles de solidarité (APA, PCH, RSA), représentant 257,1 M€ en 2020, sur le financement de l'hébergement des personnes âgées et handicapées ainsi que sur l'aide sociale à l'enfance.

Les dépenses de solidarité hors masse salariale (606,2 M€) augmentent de + 42,7 M€ soit + 7,6 % entre 2019 et 2020 notamment du fait :

- **de la mise en œuvre de dispositifs d'urgence pour faire face à la crise sanitaire dont le montant s'élève à 15,4 M€ ;**
- **de l'augmentation des AIS de + 19,5 M€ soit une hausse de + 8,2 %, alimentée par + 20,9M€ pour le RSA, alors que l'APA et la PCH montrent un léger recul (- 1,4 M€) ;**
- **de l'augmentation des dépenses de l'Aide sociale à l'Enfance (+ 12 ,1 M€) dont + 2,2 M€ pour l'accompagnement des MNA.**

Les dépenses de personnel (services de la DGA Solidarité et des TAD) hors CUI et hors assistants familiaux²¹ (75,1 M€) sont en hausse de + 2,5 M€ par rapport à 2019, consécutive aux réorganisations des directions de missions, en particulier celle de la Direction Enfance Jeunesse, le renforcement des Pôles Enfance Jeunesse dans les TAD ainsi que la professionnalisation de l'accueil avec le renforcement de la Mission Relations Usagers en central et dans les TAD.

La masse salariale des PEC (Parcours Emploi Compétence) s'élève à 2,6 M€ en augmentation de + 0,5 M€, avec un nombre d'ETP moyen annuel de 184 soit + 24 par rapport à 2019.

La masse salariale des assistants familiaux (14,3 M€, avec un effectif moyen de 210 ETP, stable par rapport à 2019) augmente de + 0,2 M€ en raison de la prime exceptionnelle Covid-19.

Ainsi, la masse salariale totale de la mission B atteint 92 M€ et représente un peu plus de la moitié de la masse salariale totale du Département.

B01 Sites territorialisés

Avec 12,3 M€, le CA 2020 est en hausse par rapport au CA 2019 (+ 0,3 M€, soit + 2,4 %).

Ces dépenses portent sur les participations versées aux Pôles Autonomie Territoriaux (PAT) qui regroupent depuis le 1^{er} janvier 2017 les anciennes coordinations handicap (CHL), autonomie (CGL) et les équipes médico-sociales (EMS), à hauteur de 7,8 M€.

Les dépenses de cette mission portent également sur les dépenses de fonctionnement des bâtiments sociaux (TAD, PMI) s'élevant à 4,5 M€ (stables par rapport à 2019).

En recettes, 1,6 M€ a été perçu en 2020 et correspond à la cession de l'ensemble immobilier rue des Aulnes à Trappes (1,1 M€) et la cession des anciens locaux de PMI situés au Chesnay pour 0,5 M€.

B02 Personnes âgées

En 2020, 81,4 M€ ont été consacrés aux personnes âgées (PA) soit une baisse de - 0,2 M€ par rapport à 2019.

Les aides à l'hébergement des personnes âgées en établissements (APA en établissement et aide sociale à l'hébergement des PA) représentent la majorité des crédits alloués à cette politique, avec 41,5 M€ (- 2,1 M€ par rapport à 2019). Cette politique comprend :

²¹ *Le recrutement des PEC émerge directement dans la politique B07 de mise en emploi des bénéficiaires du RSA et les assistants familiaux dans la politique B05 d'aide sociale à l'enfance.*

- l'accueil des PA en établissements (aide sociale à l'hébergement - ASH) : 17,3 M€, soit - 0,5 M€ par rapport à 2019 en corrélation avec la baisse des effectifs de - 5,5% par rapport à 2019 confirmant la tendance constatée depuis 2018.
- la prestation APA en établissements : 24,1 M€ en baisse de - 1,6 M€ par rapport à 2019 (- 6,1 %).

Le **maintien à domicile des personnes âgées par le versement de l'APA à domicile représente 31,8 M€**, en baisse de - 1,2 M€ soit - 4,0 % par rapport à 2019, qui s'explique par la diminution particulière en 2020 du nombre de bénéficiaires (7 019 bénéficiaires en moyenne sur l'année 2020).

D'autres aides à domicile sont également proposées aux personnes âgées à hauteur de 6 M€ (services d'aide à domicile, accueil de jour...), en hausse par rapport à 2019, + 2 M€ soit + 34 %. Cette forte augmentation s'explique par le maintien du financement des SAAD pendant l'état d'urgence sanitaire (+ 0,2 M€) et surtout par le versement de primes exceptionnelles au personnel des SAAD (1 M€) dont le financement a été assuré par la CNSA (recette versée sur 2021).

Enfin, le Département a mené des actions de lutte contre l'isolement des personnes âgées à hauteur de 1,8 M€ (en hausse de + 53 % par rapport à 2019). Pour faire face aux effets du confinement sur la population sénior, le dispositif Yvelines Etudiant Séniors (YES+) a été renforcé à hauteur de 1,1 M€.

En recettes, 38,3 M€ ont été réalisés en 2020 (en hausse de + 19 % par rapport à 2019), comprenant :

- 27 M€ de fonds de financement de l'APA (en hausse de + 8,8 M€ par rapport à 2019) ;
- 7,4 M€ de recettes usagers pour les établissements hors Yvelines (en baisse de - 10% par rapport à 2019) ;
- 1,8 M€ pour la conférence des financeurs (en baisse de - 0,6 M€ par rapport à 2019) ;
- 1,2 M€ de la CNSA (- 1 M€ par rapport à 2019) pour le financement des plateformes de services à domicile (0,6 M€) et pour la mise en œuvre du forfait autonomie (0,6 M€).

B03 Personnes handicapées

Avec un total de 187,9 M€, les dépenses au profit des personnes handicapées sont en hausse de + 2,1 M€ par rapport à 2019 (+ 1 %).

- **131,1 M€ ont été consacrés à l'hébergement des personnes handicapées en établissements (PCH, ACTP et Aide Sociale à l'Hébergement) : dépenses en hausse de + 8,2 M€ par rapport à 2019 :**
 - **l'aide sociale à l'hébergement aux PH (ASH) représente 130,5 M€, soit une hausse de + 1,7 M€ par rapport à 2019 (+ 1,3 %)** en lien avec l'augmentation du nombre de bénéficiaires à hauteur de + 1,1 %.
 - les prestations PCH-ACTP en établissements s'établissent à 1,9 M€, stables par rapport à 2019.
- **55,5 M€ ont été consacrés au maintien des personnes handicapées à domicile, stable par rapport à 2019 :**
 - la prestation de compensation du handicap à domicile (PCH) et l'ex-ACTP (allocation compensation tierce personne) représentent une dépense de 39,6 M€ (+ 1,4 M€ par rapport à 2019 soit + 3,6 %) :
 - prestation de compensation du handicap adulte : 29,2 M€ (+ 1 M€ soit + 3,5 % par rapport à 2019) du fait d'une hausse de + 5,2 % entre 2019 et 2020 du nombre de bénéficiaires qui s'élève en décembre à 2 972. Cette hausse est légèrement atténuée par la baisse du coût moyen de - 1,7 % ;

- allocation compensatrice tierce personne²² (ACTP) : 4,3 M€ (- 0,2 M€, soit - 5 % par rapport à 2019) en raison d'une tendance à la baisse du nombre de bénéficiaires en 2020 qui atteint 486 en décembre 2019 (soit - 6,9 %) atténuée en partie par une hausse du coût moyen de + 2 % ;
- prestation de compensation du handicap enfant : 6 M€ (+ 0,6 M€ soit + 10,6 % par rapport à 2019) du fait d'une hausse du nombre de bénéficiaires de + 4,6 % en 2020 par rapport à 2019 soit 456 en décembre 2020. Cette augmentation est amplifiée par la hausse du coût moyen de la prestation de + 5,9 %.
- les autres aides à domicile pour les PH s'élèvent à 12,3 M€ (dépenses stables par rapport à 2019), comprenant principalement les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), les services d'adaptation spécialisée (5,4 M€), les plateformes de services²³ (3,7 M€) et les services d'accueil de jour (2,3 M€).
- **les actions de lutte contre l'isolement, comme le transport des Personnes à Mobilité Réduite, représentent 3,6 M€, soit une diminution de - 0,6 M€ par rapport à 2019** liée à la baisse d'activité de - 32 % suite à la crise sanitaire. A noter, le Département a versé une indemnité de soutien économique à hauteur de 0,7 M€.

En recettes, 20,6 M€ ont été perçus en 2020 (en hausse de + 1,3 M€ et + 7 % par rapport à 2019) avec principalement :

- 11,7 M€ de fonds de financement de la PCH ;
- 6,1 M€ de contributions de la part des bénéficiaires ;
- 2,8 M€ de financements de la région Ile-de-France et d'IDF Mobilités pour le transport PAM des personnes à mobilité réduite.

B04 Familles en difficulté

Pour l'année 2020, 2,7 M€ ont été consacrés aux dépenses d'insertion sociale des familles en difficulté, en hausse de + 0,4 M€ par rapport à 2019. Ces dépenses représentent majoritairement les frais engagés par les territoires dans l'accompagnement des familles ou des enfants :

- 1 M€ d'aides aux partenaires dans le cadre des appels à projets lancés par les Territoires d'Action Départementale (TAD) ;
- 0,7 M€ de chèques multi-services délivrés par les TAD ;
- 0,4 M€ de secours d'urgence et 0,2 M€ dans le cadre des actions collectives de proximité.

B05 Aide sociale à l'enfance

Le Département a consacré 139,1 M€ à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), incluant la masse salariale des assistants familiaux, soit une augmentation de + 12,1 M€, soit + 9 % par rapport à 2019.

La prise en charge des enfants placés à l'ASE (placement et mesures d'accompagnement à domicile) constitue l'essentiel des crédits avec 116,6 M€, en intégrant la masse salariale des assistants familiaux, soit une hausse de + 9,2 M€ par rapport à 2019.

La hausse de ces dépenses (hors assistants familiaux) s'explique par :

- **Un contexte conjuguant une forte hausse du nombre d'enfants bénéficiant de prestations ASE (hors MNA), (4496 mesures en moyenne sur 2020, soit une hausse de + 5,4 %, les**

²² Cette prestation n'est plus attribuée depuis l'instauration de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH). Toutefois, les droits restent ouverts aux anciens bénéficiaires auxquels il est proposé à chaque renouvellement le choix entre la PCH et l'ACTP.

²³ Il s'agit des 3 plateformes de services créées en 2016 dans le cadre d'un appel à projet visant à mutualiser certains SAVS, Centre d'accueil de jour (CAJ) et Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (S.A.M.S.A.H).

demandes de placement en hébergements collectifs continuent d'augmenter (+ 30 places soit + 2 M€) et les impacts de la crise sanitaire qui ont ralenti le déploiement de la refonte de l'offre d'hébergement ASE (+ 6,7 M€) ;

- Initiée en 2019 par la mise en place des dotations globales auprès des établissements yvelinois, la refonte vise en effet à redéployer les placements en hébergement collectif jugés onéreux et d'une efficacité limitée vers des modes de placements plus diversifiés, plus adaptés et moins coûteux (placement familial, AEMO/AED...).

Dans le même temps, les nouveaux dispositifs ont commencé à être mis en place et par conséquent à engendrer de nouveaux coûts. Ainsi, les visites médiatisées représentent une dépense complémentaire de + 1 M€, les équipes mobiles + 0,4 M€, le déploiement des mesures d'accompagnement à l'autonomie (+ 1,5 M€) et l'accueil modulable (+ 1 M€) tandis que la mise en place des AEMO (Action Educative en Milieu Ouvert) intensive et renforcée (- 0,5 M€) ainsi que le renforcement du placement familial (- 0,6 M€) sont freinés par les difficultés de recrutement récurrentes.

- la hausse des prises en charge des situations exceptionnelles (pour lesquelles un placement classique n'est pas possible) assurées par du personnel intérimaire en hôtel ou en établissement (+ 2,2 M€) ;
- **l'augmentation (+ 2,2 M€ en 2020 par rapport à 2019) des dépenses liées à la prise en charge des MNA (11,7 M€), compte tenu d'une part de la hausse du nombre de MNA confiés à l'ASE** (avec une moyenne annuelle de 514 en 2020 par rapport à 491 en 2019), mais aussi d'une évolution du coût de prise en charge via le recours à des associations complémentaires au Lien Yvelinois comme la Croix Rouge qui propose, outre l'hébergement, un accompagnement social plus adapté.

Les autres postes de dépenses relatives à l'ASE (10,4 M€) sont globalement stables, comprenant :

- l'accompagnement des jeunes majeurs en FJT (1,3 M€) ;
- la prévention destinée à l'enfance et à la famille, avec 2,4 M€ de subventions, destinées aux actions de prises en charge des adolescents (0,6 M€), de soutien à la parentalité (0,7 M€) et à la scolarité (0,1 M€), d'animation et loisirs enfants (0,3 M€) et à la lutte contre les violences intra familiales (0,2 M€).
- la prévention spécialisée (4 M€), en hausse de + 0,3 M€ par rapport à 2019 avec le renforcement du partenariat avec l'IFEP.

Concernant les établissements de l'Enfance, les subventions d'équilibre versées au Centre maternel de Porchefontaine (CMP) et à la Maison de l'Enfance des Yvelines (MEY) s'élèvent à 9,2 M€, stables par rapport à 2019 avec 3,4 M€ pour le CMP et 5,8 M€ pour la MEY.

Les recettes de cette politique s'élèvent à 3,7 M€, en augmentation de + 3,1 M€ par rapport à 2019, liée à un rattrapage des années précédentes des participations de l'Etat pour la prise en charge des MNA (dispositif Cazeneuve).

B06 PMI et santé des familles

Les crédits 2020 consacrés à la Protection Maternelle et Infantile (PMI) ainsi qu'à la santé des familles s'établissent à 11 M€, en hausse de + 8,3 M€ par rapport à 2019, compte tenu des dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire pour un montant de 8,7 M€ (équipements de protection sanitaire distribués aux agents, aux collégiens, aux partenaires sociaux et médico-sociaux du Département ainsi qu'aux communes pour accompagner le déconfinement).

Retraitées des dépenses Covid-19, les dépenses 2020 s'élèvent à 2,3 M€ incluant :

- la protection infantile à hauteur de 1,1 M€ ;

- la planification familiale à hauteur de 0,4 M€ ;
- la vaccination pour un montant de 0,4 M€ ;
- les subventions aux partenaires dans le cadre des actions santé pour 0,3 M€.

En recettes, 4 M€ ont été perçus en 2020 comprenant :

- 2,8 M€ liés à une participation de l'Etat pour le financement des masques de protection sanitaire ;
- 1,2 M€ correspondant aux remboursements des actes médicaux réalisés en PMI (stable par rapport à 2019).

B07 RSA et insertion

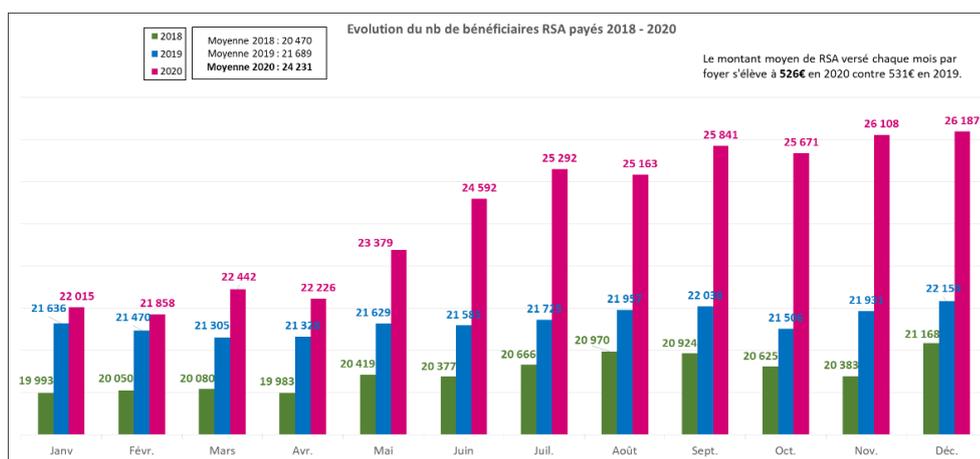
Hors contrats PEC (ex-CUI), les crédits consacrés à cette politique s'élèvent à 168 M€, soit une hausse de + 19,1 M€ par rapport à 2019 (+ 12,8 %) et portent principalement sur :

- **le versement de l'allocation RSA s'élève à 159,6 M€, soit une augmentation de + 20,9 M€ et de + 15,1 % par rapport à 2019 en raison principalement de la forte hausse du nombre de foyers bénéficiaires payés du RSA (+ 4 028 bénéficiaires supplémentaires soit + 18,2 % entre décembre 2019 et décembre 2020).**

Cette forte augmentation peut s'expliquer :

- par la forte hausse du nombre de bénéficiaires, générée par la forte proportion de contrats précaires présents dans le dispositif mais non payés, et qui a pu basculer dans les bénéficiaires payés au moment de la crise sanitaire ;
- par la revalorisation nationale du RSA de + 0,9 % au 1er avril 2020 ;
- par le maintien automatique des droits et la suspension du plan de contrôle, en raison de la crise sanitaire.

Au global, le nombre de bénéficiaires a augmenté de 22 159 à 26 187 allocataires entre décembre 2019 et décembre 2020²⁴.



Plusieurs mesures ont d'ores et déjà été engagées par le Département afin de limiter la hausse des dépenses de RSA, comme la montée en charge du référent unique, avec les coordonnateurs de parcours d'insertion professionnels (CPIP), ayant pour objectif de limiter la durée dans le dispositif des bénéficiaires du RSA et de renforcer l'accompagnement vers le retour à l'emploi de façon pérenne.

²⁴ Données CAF avec deux mois de décalage sur les acomptes versés par le Département.

Les recettes liées au RSA (recouvrements d'indus et amendes) s'élèvent à 3,1 M€, en hausse de + 1,2 M€ par rapport à 2019, principalement du fait des sanctions et des amendes administratives prononcées par les équipes pluridisciplinaires sur les périodes antérieures.

- Les actions d'insertion financées par le Département sont confiées à l'agence ActivitY' via une participation de 7,6 M€ en 2020 (en hausse de + 0,8 M€ par rapport à 2019, marquée par la reprise d'excédents antérieurs). En valorisant le personnel départemental mis à disposition d'ActivitY', le financement de l'agence par le Département s'élève au total à 7,9 M€ en 2020.

Par ailleurs, les dépenses des contrats PEC (Parcours Emploi Compétence, ex-CUI) employés par le Département s'élèvent à 2,6 M€ sur 2020 (en hausse de + 0,5 M€ par rapport à 2019) correspondant à un nombre d'ETP moyen annuel de 184 (soit + 24 par rapport à 2019).

- Les autres dépenses d'insertion correspondent aux financements octroyés dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE) (0,7 M€), en baisse de - 2,4 M€ par rapport à 2019. Ces crédits correspondent au versement des soldes des projets 2019 et aux avances des projets 2020, le financement des projets 2015-2018 étant terminé (2,4 M€ en 2019).

En parallèle, les recettes perçues en tant qu'organisme intermédiaire du FSE s'élève à 1,8 M€ en 2020.

B09 Coopération internationale

Le Département a consacré à cette politique 1,5 M€, au profit de subventions aux associations et établissements de coopération décentralisée (0,7 M€) et de l'animation du réseau de coopération internationale (0,7 M€) portée par le groupement d'intérêt public (GIP) « Yvelines coopération internationale et développement » (YCID). La contribution du Département au GIP est maintenue à hauteur de 0,8 M€ en intégrant la masse salariale mise à disposition gratuitement.

2.2.3. Mission C – Education, culture, sport et secours

Politique - en M€	CA 2019	CA 2020	Écart 2020 vs 2019	Variation %
C01 Modes de garde	0,5	0,1	-0,3	-70,3 %
C02 Jeunesse	0,9	1,5	0,6	62,8 %
C03 Collèges et enseignement	67,3	64,0	-3,2	-4,8 %
C04 Sport	3,7	4,2	0,6	15,4 %
C05 Culture et patrimoine	4,5	4,4	-0,2	-3,3 %
C06 SDIS et gendarmeries	67,6	70,4	2,8	4,2 %
C07 Communication externe	0,9	1,2	0,3	35,6 %
TOTAL MISSION C	145,3	145,9	0,6	0,4 %
Masse salariale	30,7	30,5	-0,2	-0,7 %
TOTAL MISSION C avec MS	176,0	176,3	0,3	0,2 %

En 2020, les dépenses de fonctionnement pour cette mission hors masse salariale se sont élevées à 145,9 M€ et sont restées relativement stables par rapport aux dépenses 2019.

On note néanmoins une augmentation du soutien en fonctionnement du SDIS (69,7 M€) de + 2,9 M€ dans un contexte sanitaire sous tension, compensée par une baisse de dépenses de - 3,2 M€ consécutive à la fermeture des collèges pendant la crise sanitaire (baisse des dépenses de restauration).

La masse salariale dédiée à cette mission en 2020 (principalement les agents techniques des collèges - ATC) s'élève à 30,5 M€ et reste quasiment stable par rapport à la masse salariale 2019. La très faible diminution (- 0,2 M€) s'explique par des départs à la retraite de certains personnels ATC qui ont été partiellement compensés par l'effet année pleine des recrutements 2019.

C01 Modes de garde

En 2020, les dépenses visant à soutenir les modes de garde se sont élevées à hauteur de 0,1 M€, en baisse de - 0,3 M€ par rapport à 2019, en raison des rattachements des années antérieures. Retraitées de ces effets, la dépense est stable.

C02 Jeunesse

Les dépenses prévues en matière de politique jeunesse (hors dépenses de solidarité et d'éducation) se sont élevées à 1,5 M€ en 2020, en augmentation de + 0,6 M€ par rapport aux dépenses 2019, en lien avec le lancement du dispositif PASS Jeunes à compter du mois de juin. Cette aide en faveur des jeunes prend la forme d'un portefeuille électronique de 100 € pour les jeunes boursiers et 80 € pour les jeunes non-boursiers, permettant de financer des activités culturelles et sportives. En année pleine et à un stade mature du dispositif, le coût de fonctionnement du dispositif devrait atteindre environ 5 M€.

C03 Collèges et enseignement

Dans le domaine des collèges et de l'enseignement, l'action du Département s'est élevée en 2020 à 64 M€, soit une baisse de - 3,2 M€ par rapport aux dépenses 2019.

Cette baisse s'explique uniquement par la fermeture des collèges intervenue en 2020 dans le cadre de la crise sanitaire et donc la suspension temporaire de la restauration.

Ainsi, les crédits consacrés à la SEMOP C'MIDY en 2020 se sont élevés à 33,2 M€, comprenant :

- la subvention forfaitaire d'exploitation pour la partie nettoyage des collèges pour 18,3 M€ ;
- la subvention forfaitaire d'exploitation pour la partie restauration des collégiens pour 14,5 M€.

Par ailleurs, C'MIDY a remboursé au Département les salaires des agents ATC mis à disposition : une recette de 15,5 M€ a été perçue en 2020 (cf. commentaires présentés en mission D01), ce qui porte le coût net de la restauration scolaire et du nettoyage des collèges pour le Département à 17,7 M€.

Collèges et lycées internationaux publics yvelinois (116 établissements)

- les dotations de fonctionnement versées se sont élevées à 7,5 M€ en 2020, en baisse de - 0,5 M€ par rapport aux dépenses 2019, comprenant essentiellement la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour 6,6 M€.
- **les dépenses de bâtiment en faveur des collèges, intégralement reprises en gestion depuis 2018, se sont élevées à 11,5 M€ en 2020, en baisse de - 1 M€ par rapport aux dépenses 2019 en lien avec la fermeture des collèges pendant la crise sanitaire (7,3 M€ de dépenses de fluides, 2,2 M€ pour les contrats de maintenance et 1,7 M€ pour les interventions courantes d'entretien).**
- les dépenses dédiées au plan numérique des collèges se sont élevées à 3,9 M€ (+ 1,2 M€ par rapport à 2019) et portent sur les dépenses de fonctionnement des infrastructures et la masse salariale des personnels effectuant l'installation et la maintenance du matériel informatique au sein des collèges.

Collèges privés sous contrat d'association (23 établissements)

Les dépenses 2020 en faveur des collèges privés se sont élevées à 7,5 M€, stables par rapport aux dépenses 2019 et concernent la reconduction des dotations de fonctionnement versées sous la forme d'une contribution forfaitaire versée par élève (3,8 M€) et d'une contribution aux dépenses de personnel (3,7 M€). Ces forfaits sont indexés sur les dépenses en faveur des collèges publics (au prorata des effectifs).

C04 Soutien au sport

Les dispositifs d'aide aux partenaires sportifs du Département ont représenté une dépense de 4,2 M€ en 2020, en hausse de + 0,6 M€ par rapport aux dépenses 2019, essentiellement du fait de l'augmentation de la participation du Département au déficit des îles de loisirs en lien avec la crise sanitaire. Les dépenses se sont réparties comme suit :

- 1,6 M€ en faveur des trois îles de loisirs, en augmentation de + 1 M€ par rapport aux dépenses 2019, dont + 0,8 M€ pour la seule île de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines, du fait de la crise sanitaire ;
- 0,8 M€ en faveur des événements liés au cyclisme ainsi que dans le cadre des partenariats football et rugby ;
- 0,6 M€, en faveur des comités départementaux de sport fédéral et scolaire ;
- 0,7 M€ pour les aides annuelles en faveur des associations de sport fédéral et scolaire ;
- 0,2 M€ pour le développement de la pratique sportive.

C05 Culture et patrimoine

En 2020, le Département a consacré 4,4 M€ aux actions culturelles et à la valorisation du patrimoine, globalement stables par rapport aux dépenses 2019.

Les crédits consacrés au développement culturel se sont élevés à 2 M€, en baisse de - 0,3 M€ par rapport aux dépenses 2019 du fait de la crise sanitaire et se sont répartis comme suit :

- 1,2 M€ pour le soutien à l'éducation artistique et culturelle ;
- 0,4 M€ dédié aux manifestations culturelles et aux appels à projet culturels ;
- 0,2 M€ pour le lancement de la première campagne des visites culturelles organisées en faveur des jeunes des QPV lors des quartiers d'été ;
- 0,2 M€ de subvention pour le projet de campus des métiers d'art et du patrimoine.

Les autres dépenses culturelles 2020 ont porté sur :

- la subvention d'équilibre au Musée Maurice Denis qui s'est élevé à 1,1 M€ (stable) ;
- une subvention de 0,3 M€ au service archéologie de l'Etablissement Public Interdépartemental 78/92, afin de compenser un décalage de recettes attendue, lié à l'arrêt de certains chantiers en 2020 ;
- les archives départementales pour 0,8 M€, en augmentation de + 0,3 M€ par rapport aux dépenses 2019, notamment du fait du transfert de la numérisation des archives des services administratifs du Département anciennement gérées par la DSI.

C06 SDIS et Gendarmerie

70,4 M€ ont été consacrés au SDIS et aux locaux des gendarmeries en 2020, soit une dépense en augmentation de + 2,8 M€ par rapport aux dépenses 2019 :

- la participation du Département au fonctionnement du SDIS s'est élevée à 69,7 M€ en 2020, en augmentation de + 2,9 M€ par rapport aux dépenses 2019 dont + 1 M€ qui avaient été prévu au budget primitif pour financer un renfort des effectifs dans un contexte d'augmentation de l'activité, et + 1,9 M€ pour la prime exceptionnelle Covid-19 financée intégralement par le Département.
- 0,5 M€ a été consacré à la gestion du patrimoine immobilier des gendarmeries (taxes foncières essentiellement) et l'entretien de leurs bâtiments et espaces verts.

C07 Communication externe

Les dépenses visant à informer les Yvelinois sur l'action du Département se sont élevées à 1,2 M€, en augmentation de + 0,3 M€ par rapport aux dépenses 2019 et comprennent :

- 0,8 M€ pour le magazine départemental ;
- 0,4 M€ pour les autres moyens de communication (dépliants institutionnels, sites Web, signalétiques).

2.2.4. Mission D – gestion publique et départementale

Politique - en M€	CA 2019	CA 2020	Écart 2020 vs 2019	Variation %
D01 Charges annexes RH	8,5	8,2	-0,3	-3,9 %
D02 Systèmes d'information (hors collègues)	5,1	4,6	-0,5	-10,1 %
D03 Moyens de fonctionnement	13,8	13,6	-0,3	-2,0 %
D04 Ressources financières	63,2	93,8	30,6	48,4 %
Dont péréquation	55,0	77,5	22,4	40,8 %
Dont intérêts de la dette	6,6	6,3	-0,3	-4,7 %
Dont autres dépenses	1,5	10,0	8,4	549,0 %
D05 Gouvernance Assemblée	0,5	0,5	0,0	-3,1 %
TOTAL MISSION D	91,2	120,6	29,4	32,3 %
Masse salariale	36,3	36,9	0,6	1,7 %
TOTAL MISSION D avec MS	127,4	157,5	30,1	23,6 %

Les dépenses de personnel sont réparties et présentées dans chacune des missions précédentes. Une vision consolidée de la masse salariale figure ci-après en politique D01.

La mission D concerne plus spécifiquement les fonctions supports (Direction des Ressources Humaines, Direction des Finances, Direction des Systèmes d'Information, Direction des Affaires Juridiques et des Assemblées, Direction de la Commande Publique, ...), la Direction Générale des Services et les services assurant le fonctionnement de l'Assemblée Départementale (Cabinet, élus, groupes politiques), ainsi que des bâtiments administratifs des services centraux.

Les dépenses dédiées à la masse salariale de la mission D s'élèvent à 37 M€ en 2020 et sont en hausse de 1,7% par rapport à 2019.

D01 Ressources humaines

Les charges annexes de personnel autres que la masse salariale (couverture médicale, sociale, risques professionnels des agents, emploi, formation et frais de déplacement) s'élèvent à 8,2 M€ et baissent de - 0,3 M€ par rapport à la réalisation 2019. Ces dépenses comprennent notamment :

- les prestations sociales à hauteur de 4,2 M€ telles que les chèques restaurants, dispositif toujours plébiscité par un plus grand nombre de collaborateurs (3,1 M€ soit + 0,3 M€ par rapport à 2019) et la participation au CNAS (0,9 M€) ;
- une baisse des dépenses de formation des agents départementaux : 1 M€, soit une baisse de - 0,3 M€ par rapport à 2019 (- 21 %), en raison de la situation sanitaire 2020 remettant en cause la tenue de certaines formations ;
- les dépenses liées aux accidents du travail pour 1 M€ (stables par rapport à 2019) et celles relatives à la santé et la prévoyance pour 0,7 M€, comprenant notamment la participation employeur à la mutuelle/prévoyance des agents (0,4 M€) ;

- 0,5 M€ consacré aux frais de déplacements professionnels soit - 0,3 M€ par rapport 2019 du fait de l'impact Covid-19 ;
- 0,3 M€ de frais liés à l'emploi et au recrutement, comprenant notamment les dépenses du recours à l'emploi intérimaire pour pallier les absences du personnel (0,1 M€), les frais d'annonce et d'insertion et le recours à des cabinets de recrutement (0,2 M€) ;
- les dépenses de communication interne et communication employeur pour 0,3 M€ ;
- les dépenses ciblées Covid-19 de la Direction des Ressources Humaines pour 0,2 M€ ;

Vision consolidée de la masse salariale du Département au budget principal :

Détails masse salariale	CA 2019	CA 2020	Écart 2020 vs 2019	Variation %
Masse salariale (hors Ass Fam et PEC)	158,1	161,3	3,2	2,0 %
Dont Mission A	18,5	18,8	0,3	1,7 %
Dont Mission B	72,6	75,1	2,5	3,5 %
Dont Mission C	30,7	30,5	-0,2	-0,7 %
Dont Mission D	36,3	36,9	0,6	1,7 %
Masse salariale Ass Fam	14,0	14,3	0,2	1,6 %
Masse salariale PEC	2,1	2,6	0,5	24,5 %
TOTAL MASSE SALARIALE	174,2	178,1	4,0	2,3 %

Sur l'ensemble de la collectivité, les dépenses relatives à la masse salariale (178,1 M€) augmentent de + 4 M€, soit + 2,3 % par rapport à 2019 en raison principalement des impacts en termes de personnel du renforcement des politiques ASE et insertion (masse salariale des assistantes familiales, des PEC (ex CUI)) et de la prime exceptionnelle liée au Covid-19.

Cette évolution s'explique notamment par :

- une augmentation des effectifs durant l'année 2020 : + 103 personnes, dont 62 catégorie A, 46 catégorie B et -5 catégorie C ;
- un renforcement des contrats PEC à hauteur + 0,5 M€ et de la politique d'apprentissage pour + 0,3 M€ ;
- la mise en place d'une prime Covid-19 pour un impact total de 1 M€, avec 0,5 M€ versé en juillet et 0,5 M€ intégré dans le CIA rattaché à fin 2020 ;
- une légère augmentation de la masse salariale des assistants familiaux de + 0,2 M€ pour atteindre 14,3 M€ en 2020 qui s'explique uniquement par le versement de la prime Covid-19 pour 0,2 M€, le nombre d'assistants familiaux restant stable entre 2019 et 2020 (215 personnes).

Des recettes ont été perçues à hauteur de 22,1 M€ en 2020 sur cette politique (- 1,7 M€ par rapport à 2019). Elles sont constituées, notamment :

- du remboursement des traitements des agents mis à disposition pour une recette s'élevant à 18,7 M€. Pour rappel, depuis 2019, C'MIDY rembourse au Département les agents ATC mis à disposition, à hauteur de 15,5 M€ en 2020 (- 1,6 M€ par rapport à 2019, en raison des départs en retraite notamment). Concernant les autres agents mis à disposition, les remboursements sont en hausse de + 0,3 M€ grâce à la régularisation de situations antérieures à 2020 ;
- de la participation de l'Etat pour les contrats aidés pour 0,9 M€ (stable par rapport à 2019) ;
- des subventions du Fond de Social Européen pour près de 1,2 M€ (stables par rapport à 2019) ;
- du remboursement des titres restaurant pour près de 1,3 M€ (stable par rapport à 2019) ;
- du remboursement de l'assurance du personnel pour 0,8 M€ ;

D02 Systèmes d'information

En 2020, les dépenses de fonctionnement liées à l'informatique s'élèvent à 4,6 M€. Elles sont en baisse de - 0,5 M€ par rapport à 2019 et comprennent :

- 2,4 M€ (soit - 0,8 M€) consacrés au fonctionnement du matériel informatique, aux télécommunications et à l'infrastructure réseau, comprenant :
 - 1,3 M€ consacrés aux dépenses de télécommunications et d'infrastructure réseau soit une baisse de - 0,7 M€ par rapport à 2019. Ces dépenses comprennent notamment les frais de téléphonie réseau (0,6 M€), les prestations d'infogérance (0,4 M€), les prestations de service, d'installation et d'assistance, d'études et d'expertise (0,3 M€) ;
 - 1,1 M€ a été consacré aux dépenses liées aux postes de travail, avec une hausse de + 0,1 M€ par rapport à 2019, principalement sur les dépenses d'abonnement de téléphonie mobile ;
- 2,2 M€ dédiés au fonctionnement des logiciels métiers, soit une augmentation de + 0,1 M€ par rapport à 2019, notamment due à la maintenance des nouveaux outils informatiques de l'action sociale et des solidarités (projet Domicyle - PA-PH, GED Alfresco,...) ainsi que des outils des ressources du département.

D03 Moyens de fonctionnement

Les dépenses 2020 relatives aux frais généraux pour le fonctionnement des services départementaux (carburants, combustibles, assurances, ...) s'élèvent à 13,6 M€, en diminution de - 0,3 M€ par rapport à 2019 :

- 3,5 M€ portent sur les dépenses de fonctionnement des bâtiments (stables par rapport à 2019) se répartissant principalement par :
 - 0,9 M€ de fluides ;
 - 0,9 M€ de taxe foncière et taxe sur locaux à usage de bureaux ;
 - 0,6 M€ de location de bâtiments et charges locatives ;
 - 1,3 M€ d'autres dépenses, dont 0,5 M€ d'achat de fourniture et 0,5 M€ d'entretien et maintenance.
- 2,2 M€ de contribution de fonctionnement versée à Seine Yvelines Numérique concernant la vidéo-protection des sites bâtimentaires ;
- 2,1 M€ de frais de nettoyage des locaux (dont + 0,3 M€ lié au protocole renforcé dans le cadre du Covid-19) ;
- 1,9 M€ a été consacré aux moyens généraux des services (achat de fournitures, courrier, déménagement, accueil et sécurité) ;
- 1,5 M€ pour la flotte automobile. Le renouvellement de la flotte par des véhicules électriques a permis une baisse des dépenses en carburant (0,7 M€, soit - 0,3 M€ par rapport à 2019) ;
- 0,9 M€ a été consacré aux dépenses de fonctionnement du Campus des Mureaux restant à la charge du Département (dont 0,5 M€ pour des prestations de sécurité et 0,2 M€ de taxe foncière) ;
- 0,9 M€ pour les assurances et 0,6 M€ pour les prestations juridiques (stables).

Les recettes s'élèvent à 9,9 M€ en 2020. Elles correspondent principalement aux cessions de bâtiments et de terrains par le Département (dont 5,3 M€ pour la cession du 3, rue de Fontenay à Versailles, 2 M€ pour la cession du 15, rue Jouvencel à Versailles, 0,5 M€ pour la place Sainte Catherine à Saint Germain en Laye), aux produits de la location des bâtiments (0,6 M€), à des remboursements de frais supportés par le Département pour la SPL Campus pour 0,3 M€, au produit de la vente des véhicules du garage départemental (0,2 M€) et au produit des recouvrements d'assurance et de contentieux (0,1 M€).

D04 Ressources financières

93,7 M€ ont été consacrés aux « dépenses financières » de la collectivité (+ 30,5 M€ par rapport à 2019) avec notamment :

- la péréquation : 77 M€, soit une hausse de + 22,4 M€ (+ 40 % par rapport à 2019) ;
- les intérêts de la dette : 6,3 M€ ;
- les provisions pour risques s'élevant à 9,5 M€, liés au contentieux RD30.

D05 Gouvernance des politiques

Les dépenses 2020 dédiées à cette politique portent sur les dépenses de fonctionnement de l'Assemblée Départementale et du Cabinet et s'élèvent à 0,5 M€ (stables par rapport à 2019).

2.2.5. Autorisations d'engagement

Le montant des autorisations d'engagement (AE) en cours au 31 décembre 2020 s'élève à 215,3 M€ dont 67,7 M€ de dépenses réalisées.

Le stock d'AE restant à financer fin 2019 pour les années suivantes est de 147,6 M€.

Les autorisations d'engagement ont été réalisées à hauteur de 63 M€ en 2020 (soit 88 % des crédits de paiement ouverts de 71,2 M€).

Au total, depuis la mise en place des AE, le Département a réalisé 31% du stock global d'AE à fin 2020.

Conformément aux délibérations votées en étape budgétaire pour l'exercice 2020 :

- les révisions d'AE²⁵ votées représentent un montant de 14 M€ (dont 13,6 M€ d'enveloppes nouvelles). L'exécution de leurs crédits de paiement atteint 30 M€ :

AE nouvelles votées dans l'année	Montant de l'AE (yc révisions)	Réalisation de l'année
Solidarité territoriale par le développement avec:	2,57	4,63
Stratégie développement (dont projets INGENIERY, ADIL, SOLIHA)	1,07	0,45
Logements (FSL-Habiter Mieux)	1,50	4,18
Solidarité	5,34	24,11
Secours d'urgence pour les familles en difficulté	3,58	1,48
ASE (Prévention, placement et adoption)	-1,09	21,20
PMI et santé (subvention pour des actions communes Promotion Santé Famille et Enfant)	0,63	0,14
Coopération décentralisée	2,22	1,29
Education-culture-sport-secours	6,12	1,27
Jeunesse et loisirs (PASS 78/92 (2020-2021))	1,32	0,00
Aides culturelles	4,80	1,27
Total général	14,03	30,01

- Aucune autorisation d'engagement n'a été clôturée en 2020.

L'ensemble des autorisations d'engagements est recensé dans l'état réglementaire annexé au compte administratif.

²⁵ Les révisions d'AE prennent en compte les enveloppes en cours révisées à la baisse (-5,4 M€) et à la hausse (+5,9 M€), la création de nouvelles enveloppes (+13,6 M€) et la clôture d'enveloppes (0M€).

3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

3.1. Recettes d'investissement

Les recettes d'équipement se répartissent comme suit :

Recettes d'équipement	M€	CA2019	BP 2020	CA2020	Var CA20/CA19		Var CA20/BP20	
					en M€	en %	en M€	en %
Ressources propres dont:		14,5	31,8	27,7	13,2	90,7%	-4,1	-13,0%
	<i>FCTVA</i>	<i>14,4</i>	<i>18,3</i>	<i>26,9</i>	<i>12,5</i>	<i>87,1%</i>	<i>8,6</i>	<i>46,7%</i>
Subventions dont :		62,2	33,9	25,7	-36,5	-58,7%	-8,2	-24,2%
	<i>Subventions de la Région</i>	<i>6,7</i>	<i>8,2</i>	<i>5,9</i>	<i>-0,8</i>	<i>-12,1%</i>	<i>-2,3</i>	<i>-27,8%</i>
	<i>Fonds affectés (DGE, DDEC ...)</i>	<i>7,8</i>	<i>9,1</i>	<i>8,6</i>	<i>0,8</i>	<i>10,4%</i>	<i>-0,5</i>	<i>-5,3%</i>
	<i>Participations</i>	<i>7,9</i>	<i>9,9</i>	<i>9,2</i>	<i>1,3</i>		<i>-0,7</i>	<i>-7,6%</i>
	<i>FS2I</i>	<i>2,0</i>	<i>2,0</i>	<i>2,0</i>				
Opérations pour compte de tiers		0,1	0,1	0,0	-0,1	-100,0%	-0,1	-100,0%
Cessions			19,0					
Cession à paiement échelonné				13,2				
Total hors avances remboursables DMTO		76,8	84,8	66,6	-10,2	-13,3%	17,5	-21,5%
Avance Remboursable DMTO				49,8				
Total des recettes d'équipement		76,8	84,8	116,4	39,6	51,6%	19,8	37,2%

En application du dispositif de l'Etat en soutien des collectivités territoriales dû au contexte de crise sanitaire sur les DMTO²⁶, le Département a perçu une avance remboursable de 49,8 M€ sur ses recettes d'investissement, qu'il remboursera intégralement en 2021.

Hors avance remboursable DMTO les recettes d'équipement s'établissent à 66,5 M€. L'évolution vs 2019 (- 10,2 M€) est due aux variations suivantes :

- La hausse du FCTVA de +12,5 M€ (26,5 € en 2020) correspondant à une opération de régularisation exceptionnelle du FCTVA sur les dépenses réalisées sous maîtrise d'ouvrage départementale en 2019 au taux de 16,404 % ainsi qu'une régularisation relative aux dépenses en autoliquidation sur les années 2015 à 2017 ;
- La diminution des versements des subventions de la Région de - 38,4 M€, compte tenu du cycle du calendrier des versements de la Région notamment sur le Lycée international de St Germain en Laye (- 32,5 M€) et le Lycée Franco-Allemand de Buc (- 6,9 M€) ;
- L'inscription de la cession Vauban dûe aux modalités de comptabilisation de cession à paiement échelonné nécessitant des écritures spécifiques (+ 13,2 M€).

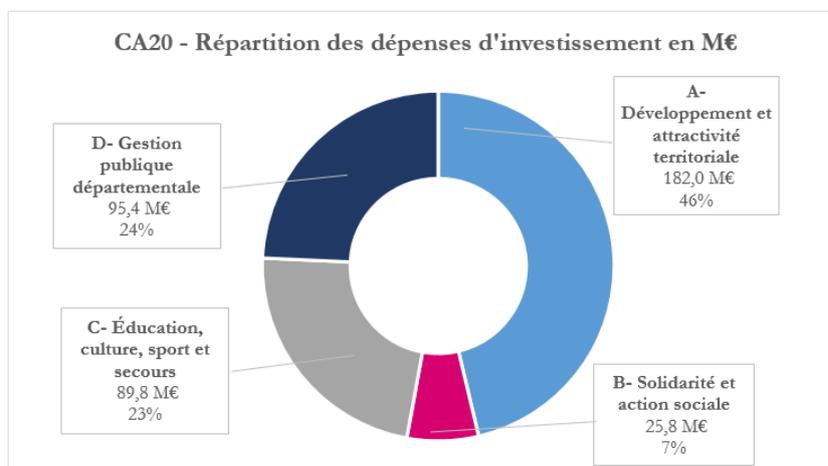
Concernant le Fonds de Soutien Interdépartemental d'Investissement, le Département maintient le plafonnement de ses recettes à 2 M€.

Les cessions apparaissent uniquement en investissement en prévisions. Pour rappel les cessions 2020, comptabilisées en fonctionnement, s'élèvent à 10,8 M€.

²⁶ Article 25 de la loi n°2020-395 du 30 juillet de la LFR3 2020.

3.2. Dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement par missions :



Malgré le contexte de crise sanitaire, le Département a maintenu sa politique d'investissement ambitieux, avec un niveau de dépenses s'élevant à 364 M€ hors dette. La baisse constatée par rapport à 2019 (- 23,7 M€ et - 6,1 %) s'explique avant tout par des financements exceptionnels octroyés en 2019 (notamment l'octroi du prêt en faveur de la commune de Conflans-Sainte-Honorine pour 11 M€, l'augmentation dans le capital de Citallios de l'EPI 78/92 pour 9,5 M€ ou la cession Vauban pour 13,2 M€) et la variation de l'abondement au profit du fonds AFDEY (-10 M€ par rapport à 2019). Hors investissements ponctuels 2019 et 2020, le niveau d'investissements entre les deux années est quasi similaire (autour de 350 M€).

En dehors du remboursement du capital de la dette (29 M€), le Département a poursuivi en 2020 ses investissements sur des projets structurants comme :

- les mobilités durables pesant 1/3 des dépenses d'investissement pour 117,5 M€ avec :
 - les travaux liés aux routes et la modernisation de la voirie pour 45,7 M€
 - les transports en commun pour 70,1 M€ dont EOLE (38,3 M€) et le tram13 (30 M€) ;
- le PPI collèges avec 59 M€ ;
- le Fonds de solidarité et d'Investissement Interdépartemental (FS2I) créé en 2019 : 31,9 M€ ;
- l'abondement au profit du fonds AFDEY réalisé à hauteur de 20 M€ ;
- la montée en puissance des Contrats Yvelines Territoire (10,8 M€) et la poursuite du dispositif de soutien à l'offre de santé (4 M€) ;
- la poursuite des travaux du Foyer d'Accueil Médicalisé de Bècheville pour 6,5 M€.
- La sauvegarde du Château de Versailles pour 5 M€ ;
- L'aménagement de la plaine de Chanteloup pour 2,6 M€.

3.2.1. Mission A – Développement et attractivité territoriale

Politique - en M€	CA 2019	CA 2020	Écart 2020 vs 2019	Variation %
A01 Attractivité des territoires	21,7	6,1	-15,6	-71,7 %
A02 Solidarité territoriale	31,7	20,6	-11,1	-35,0 %
A03 Mobilité durable	117,7	117,5	-0,2	-0,1 %
A04 Environnement	6,4	6,1	-0,3	-4,7 %
A05 Logements	4,4	7,5	3,1	70,3 %
A06 Attractivité économique	38,1	24,1	-14,0	-36,8 %
A07 Rayonnement local	0,1	0,0	0,0	-52,3 %
TOTAL MISSION A	220,0	182,0	-38,0	-17,3 %

Les dépenses d'investissement consacrées à la mission A s'élèvent à 182 M€ en 2020, soit une baisse de - 38 M€ par rapport à l'année 2019, marquée par des financements exceptionnels.

Les dépenses de la mission A représentent plus de la moitié du budget départemental d'investissement dont une grande partie est consacrée à la mobilité (infrastructures routières et transports en commun).

A01 Attractivité des territoires

Le Département a consacré 6,1 M€ à cette politique, avec une baisse de - 15,6 M€ par rapport à 2019. En 2019, une contribution exceptionnelle de 9,5 M€ avait été versée à l'EPI 78/92 lui permettant d'augmenter sa participation au capital de la société CITALLIOS.

Les crédits 2020 comprennent notamment :

- 3,9 M€ versés dans le cadre du Plan d'Amorce à la Rénovation Urbaine. Ce dispositif a été voté en décembre 2017 (AP de 45 M€) et les premiers paiements liés aux conventions signées en 2018 avec GSPEO, SGBS et la SQY ont eu lieu en 2019 et se poursuivent en 2020 (1,8 M€ pour la construction du pôle éducatif Léo Lagrange aux Mureaux, 0,6 M€ pour la réhabilitation des écoles maternelles et primaires Saint Exupéry et les Prés...etc.). Ces conventions définissent des opérations de travaux qui visent notamment les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville ;
- 1 M€ pour les opérations du contrat de développement équilibré des Yvelines (CDEY) de l'opération d'intérêt national Paris Saclay comprenant des appels de fond pour des études d'aménagements autour de la gare routière de Versailles chantiers pour 0,6 M€ et des travaux de réaménagement rue porte de Buc (0,2 M€) ;
- 0,6 M€ pour les opérations du contrat de développement équilibré des Yvelines (CDEY) de l'opération d'intérêt national Seine-Aval comprenant les recyclages fonciers de la ZAC de Bonnières-sur-Seine pour 0,1 M€, le quatrième appel de fond pour la Nouvelle Centralité pour 0,4 M€.

A02 Solidarité territoriale

Le Département a consacré 20,6 M€ en 2020 pour l'aide aux communes, soit un montant stable au regard de 2019 compte tenu du prêt exceptionnel de 11 M€ qui avait été accordé à la commune de Conflans Sainte Honorine.

Les crédits 2020 sont composés de :

- **8,2 M€ dans le cadre du Plan Communes + 25 000 habitants**, destiné à soutenir les projets des équipements des communes et EPCI de + 25 000 habitants ;

- **3,8 M€ pour le Départementale Equipement** et **1,6 M€ pour les contrats départementaux**, destiné à soutenir les projets des équipements des communes entre 2 000 et 25 000 habitants ;
- **3,3 M€ pour les contrats ruraux** destiné à soutenir les projets des équipements des communes de moins de 2 000 habitants ;
- le maintien d'une aide de 0,3 M€ pour le fonds de soutien d'urgence aux communes rurales.

Les autres aides départementales aux communes figurent par ailleurs dans les politiques A03, A04 et A05 (voirie, environnement, logement).

A03 Mobilité durable

Cette politique mobilise près du tiers du budget d'investissement départemental avec 117,5 M€ de dépenses en 2020 (stable par rapport à 2019) avec :

- **45,7 M€ pour l'entretien et la modernisation de la voirie** (- 11,6 M€, soit - 20 % par rapport à 2019), avec :
 - **15,3 M€ consacrés aux opérations routières importantes**, dans le cadre du PME :
 - la RD 121 voie nouvelle de Sartrouville Montesson (AP de 89,4 M€) : 4,5 M€ réalisés en 2020 ;
 - le doublement de la RD 30 à Plaisir (AP de 103,3 M€) : 2,4 M€ en 2020 ;
 - la création d'un giratoire à Epône (AP de 1,2 M€) : 0,9 M€ en 2020 ;
 - l'aménagement d'un tourne-à-gauche à Versailles Satory (AP de 1,5 M€) : 0,8 M€ en 2020 ;
 - la création d'un giratoire à Aigremont (AP de 2,4 M€) : 0,7 M€ en 2020 ;
 - la déviation de la RD 307 à Saint-Nom-la-Bretèche (AP de 40,5 M€) : 0,4 M€ en 2020 ;
 - **18,9 M€ liés au programme récurrent d'entretien des RD** (- 2,8 M€) ;
 - **8,5 M€ d'aides aux communes** pour la remise en état de la voirie communale (+ 1,6 M€ par rapport à 2018) dont 0,9 M€ pour les circulations douces ;
 - **3 M€ pour la sécurité routière** ;

Ces projets font l'objet de recettes (notamment de la part de la Région) de 7,3 M€ en 2020.

- **70,1 M€ pour les grandes infrastructures de transports en commun** (+ 10,9 M€ par rapport aux crédits 2019) avec notamment **EOLE** (38,3 M€ et - 5,7 M€ par rapport à 2019), et le **tram 13 express** (30 M€ et + 16,3 M€) ;
- 0,7 M€ pour des travaux d'aménagement dans les centres d'exploitation routiers et 0,9 M€ pour le parc de matériel.

A04 Environnement

Les dépenses consacrées à la politique environnementale s'élèvent à 6,1 M€ en 2020, soit - 0,3 M€ par rapport à 2019.

- **2,6 M€ correspondent à l'enlèvement des 9 000 tonnes de déchets situés sur la plaine de Chanteloup**, première étape du projet d'aménagement de la plaine ;
- 1,9 M€ a été consacré au patrimoine hydraulique, dont :
 - 2,4 M€ pour le soutien des projets d'aménagement des berges de Seine ;
 - 1,7 M€ dédié au Schéma Départementale de l'Eau qui s'est substitué aux contrats eau ;
- 1,5 M€ a été consacré aux espaces naturels :
 - 0,8 M€ pour la mise en valeur du Parc du Peuple de l'Herbe (travaux écologiques dont la plantation de 1000 arbres et travaux d'aménagement pour l'accueil du public) ;

- 0,3 M€ pour l'acquisition d'espaces naturels sensibles ;
- 0,2 M€ pour l'acquisition et l'aménagement de sites départementaux.

A05 Logements

7,5 M€ ont été consacrés à la politique d'investissement en faveur du logement, en hausse de + 3,1 M€ par rapport à 2019, avec :

- 4,5 M€ avec les premiers décaissements du programme Prior'Yvelines volet développement résidentiel, dispositif voté en juin 2015 avec une enveloppe de 100 M€ ;
- 0,9 M€ pour les études thermiques et évaluation de travaux du programme Habiter Mieux 2019-2023 ;
- 0,9 M€ pour le programme Yvelines Résidences, 0,8 M€ pour la réhabilitation de l'habitat privé et 0,2 M€ pour le programme RuralogY.

A06 Attractivité économique

Le Département a consacré 24,1 M€ à la politique d'attractivité économique en 2020, soit - 14 M€ par rapport à 2019, baisse qui s'explique par :

- l'abondement au fonds d'anticipation foncière pour un développement équilibré des Yvelines (AFDEY) pour 20 M€ en 2020 (vs 30 M€ en 2019) ;
- le solde du fonds de concours SYN versé en 2019 pour 5 M€ pour financer une partie de la montée en débit dans les zones rurales piloté par Seine et Yvelines Numérique.

Hors ces deux postes de dépenses spécifiques, le montant accordé par le Département à cette politique est de 4,1 M€ en 2020 (soit + 1,2 M€ par rapport à 2019) et se compose principalement de 3,3 M€ pour soutenir les projets structurants d'implantation économique dont 3,1 M€ pour VEDECOM (1,9 M€ au titre de la convention pluriannuelle et participation de 1,2 M€ du Département au projet de navette autonome d'ALSTOM) et 0,2 M€ pour les pôles de compétitivité.

3.2.2. Mission B – Solidarité et action sociale

Politique - en M€	CA 2019	CA 2020	Écart 2020 vs 2019	Variation %
B01 Sites territorialisés : PAT, MDPH, TAD	7,1	8,8	1,7	23,9 %
B02 Personnes âgées	0,8	2,1	1,3	174,7 %
B03 Personnes handicapées	7,3	9,4	2,1	28,9 %
B04 Familles en difficulté	0,0	0,0	0,0	n.s.
B05 Aide sociale à l'enfance	0,4	1,0	0,6	134,9 %
B06 PMI et santé	3,0	4,0	1,0	34,5 %
B07 RSA et insertion	0,4	0,2	-0,2	-50,0 %
B08 Pilotage des solidarités	0,0	0,0	0,0	n.s.
B09 Coopération internationale	0,3	0,3	0,0	4,6 %
TOTAL MISSION B	19,3	25,8	6,5	33,9 %

B01 Sites territorialisés

8,8 M€ ont été consacrés à cette politique, soit une hausse de + 1,7 M€ par rapport à 2019 avec :

- d'une part, des acquisitions immobilières pour un total de 7 M€ dont 6,1 M€ à Elancourt et 0,9 M€ à Saint-Cyr-l'École ;

- d'autre part, la maintenance et l'exploitation des locaux des services sociaux territorialisés pour 1,2 M€ dont l'essentiel a porté sur des travaux d'aménagement et d'installation (0,4 M€) et le projet Yvelines Accueil (0,6 M€).

B02 Personnes âgées

Le Département a consacré 2,1 M€ de subventions d'investissement aux établissements accueillant des personnes âgées (+ 1,3 M€ par rapport à 2019). Cette aide a porté sur la construction d'EHPAD à Buc (100 lits) et à Maule (98 lits).

B03 Personnes handicapées

Le Département a octroyé 9,4 M€ de subventions (+ 2,1 M€ par rapport à 2019) pour la construction et l'équipement d'établissements accueillant des personnes handicapées, dont 8,9 M€ dans le cadre du projet du Foyer d'Accueil Médicalisé de Bécheville (plateforme interdépartementale d'accueil des patients de troubles du spectre autistique). Pour rappel, il s'agit d'un projet de plus de 31 M€ dont le coût net est estimé à 16 M€ pour le Département des Yvelines²⁷ et 11,1 M€ pour le Département des Hauts-de-Seine.

B05 Aide sociale à l'enfance

Le Département a consacré 1 M€ à cette politique (+ 0,6 M€ par rapport à 2019) comprenant 0,7 M€ au profit de la Sauvegarde. Pour rappel, le coût total du projet de 6,5 M€ est subventionné par le Département à hauteur de 3,8 M€ sur 2019-2021²⁸.

B06 PMI et santé

Le Département a consacré 4 M€ à cette politique (+ 1 M€ par rapport à 2019), en subventionnant principalement la construction de maisons médicales pour 3 M€ (Maule, Saint-Arnoult, Bréval, Viroflay) et l'acquisition d'un robot chirurgical pour le Centre Hospitalier de Versailles à hauteur de 0,7 M€, correspondant au premier acompte sur un total de 1,5 M€.

B07 RSA et insertion

Le Département a versé 0,2 M€ à l'agence ActivitY⁹ dans le cadre de sa mission d'insertion.

B09 Coopération internationale

0,3 M€ a été consacré pour soutenir les actions du groupement d'intérêt public Yvelines Coopération Internationale et Développement (YCID) dans le cadre de la coopération décentralisée.

²⁷ Co financements du projet pour le Département des Yvelines : 1,6 M€ pour l'Etat via la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements, 2 M€ obtenus dans le cadre du Fond de Soutien à l'Investissement Interdépartemental et 0,3 M€ pour la Région Ile-de-France.

²⁸ La subvention vise à financer des travaux de rénovation et de restructuration qui s'inscrivent dans la politique de reconfiguration de l'offre de placement menée par le Département. Il s'agit de 1 362 places dont la majeure partie est destinée à de la prise en charge de type AEMO, Accueil de jour, Semi-Autonomie/Autonomie et placement familial.

3.2.3. Mission C – Education, culture, sport et secours

Politique - en M€	CA 2019	CA 2020	Écart 2020 vs 2019	Variation %
C01 Modes de garde	0,3	0,4	0,1	37,8 %
C02 Jeunesse	0,0	0,1	0,1	n.s.
C03 Collèges et enseignement	69,1	73,5	4,4	6,4 %
C04 Sport	1,9	2,2	0,4	20,0 %
C05 Culture et patrimoine	9,6	10,0	0,4	4,3 %
C06 SDIS et gendarmeries	3,6	3,7	0,2	4,4 %
C07 Communication externe	0,0	0,0	0,0	n.s.
TOTAL MISSION C	84,3	89,8	5,5	6,5 %

Les dépenses d'investissement pour cette mission se sont élevées à **89,8 M€ en 2020**, en augmentation de + 5,5 M€ par rapport aux dépenses 2019, marquées notamment par l'amorce du nouveau plan d'investissement en faveur d'une meilleure performance énergétique des collèges et de leur sécurisation (73,5 M€) en augmentation de + 4,4 M€ par rapport à 2019.

C01 Mode de garde

En 2020, 0,4 M€ a été consacré aux subventions d'investissement pour la création de places en crèche et en halte-garderie, en augmentation de + 0,1 M€ par rapport aux dépenses 2019.

C02 Jeunesse

0,1 M€ a été consacré à l'évolution de la plateforme informatique dédiée au PASS Jeunes, permettant de dématérialiser entièrement ce dispositif en faveur des jeunes.

C03 Collèges et enseignement

Les dépenses consacrées aux collèges et à l'enseignement se sont élevées à **73,5 M€**, en augmentation de + 4,4 M€ par rapport aux dépenses 2019.

- **Constructions, réhabilitations et entretien des collèges : 60,1 M€ :**
 - 22,8 M€ au titre du PPI 2010-2016 avec la poursuite des travaux du lycée Franco-Allemand de Buc (13 M€) et du Lycée International de Saint-Germain (8,9 M€). Par ailleurs, 7 M€ de contribution de la Région aux travaux du lycée Franco-Allemand ont été perçues en recettes (46,4 M€ en 2019 dont 33 M€ pour le Lycée international) ;
 - 14,2 M€ au titre du PPI collèges - volet rénovation urbaine, avec notamment la poursuite des travaux du nouveau collège de Mantes la Jolie (13,3 M€ en 2020 pour un coût global d'opération de 31 M€, avec une ouverture prévue pour la rentrée 2021) et des études de conception du collège Chanteloup (0,9 M€) ;
 - 7,9 M€ pour les opérations de rénovation légère ;
 - 11,7 M€ d'interventions courantes par les agences ;
 - 1,9 M€ d'études pré-opérationnelles et de diagnostics amiante ;
 - 0,7 M€ au titre du PPI 2017-2021, correspondant à ce stade aux études des 6 opérations majeures de construction de collèges avec un enjeu d'exemplarité environnementale.
- **Dotations d'investissement :** 2,9 M€ ont été consacrés à l'équipement en mobilier et en matériel des collèges publics en 2020 :

- 2,8 M€ pour le renouvellement du matériel et du mobilier des collèges ;
- 0,1 M€ pour le 1er équipement du collège innovant de Mantes-La-Jolie (1,2 M€ prévus en 2021).
- **Plan numérique des collèges : 6,5 M€ ont été consacrés** en 2020 (+ 1,2 M€ par rapport aux dépenses 2019). Ces dépenses sont mises en œuvre par Seine et Yvelines Numérique et concernent principalement :
 - les équipements individuels mobiles des collégiens pour 2,3 M€ ;
 - le renouvellement dans les collèges des équipements en matériels informatiques (tablettes, vidéoprojecteurs, micro-ordinateur) et en logiciels métiers pour 1,5 M€ ;
 - le développement du numérique éducatif avec le projet de classes mobiles pour 1,2 M€ permettant la continuité pédagogique à distance.
- **Collèges privés sous contrat d'association (23 établissements)**
2,7 M€ ont été consacrés en 2020 aux dépenses d'investissement des collèges privés yvelinois, dont 0,5 M€ pour leur équipement informatique et 2,2 M€ pour leurs travaux.
- **Enseignement supérieur** : 1,1 M€ a été consacré en 2020 aux travaux de l'IEP de Saint-Germain-en-Laye pour la requalification du bâtiment B en locaux administratifs et d'enseignements (actuellement dédié aux logements).

C04 Soutien au sport

Les dépenses d'investissement pour le soutien au sport se sont élevées en 2020 à 2,2 M€, en augmentation de + 0,4 M€ par rapport aux dépenses 2019.

Ces dépenses concernent principalement les subventions d'investissement du Département aux communes pour les équipements sportifs mis à disposition des collégiens yvelinois pour la pratique du sport (terrains synthétiques, gymnases, pistes d'athlétisme, plateaux EPS/multisports).

C05 Culture et patrimoine

Les crédits d'investissement consacrés à la politique culture et patrimoine se sont élevés en 2020 à 10 M€, en hausse de + 0,4 M€ par rapport aux dépenses 2019, avec :

- 5,8 M€ consacrés à la sauvegarde du patrimoine historique en 2020, dont 5 M€ pour le soutien aux travaux de réhabilitation du Château de Versailles (aide pluriannuelle de 15 M€ votée) ;
- 2 M€ pour la réalisation de travaux dans les bâtiments culturels départementaux et notamment 1,5 M€ pour les travaux de mise en accessibilité du Musée Maurice Denis, et 0,4 M€ consacré au bâtiment des archives départementales (aménagement et remplacement du SSI) ;
- 1,4 M€ de soutien aux travaux du campus des métiers d'art et du patrimoine ;
- 0,4 M€ consacré à la numérisation et à la restauration des archives départementales ;

C06 SDIS et Gendarmerie

3,7 M€ d'investissements ont été consacrés en 2020 aux travaux des gendarmeries et du SDIS, en augmentation de + 0,2 M€ par rapport aux dépenses 2019, dont :

- 2 M€ (stable) pour la contribution du Département en investissement au profit du SDIS ;
- 1,6 M€ en faveur des gendarmeries.

3.2.4. Mission D – gestion publique et départementale

Politique - en M€	CA 2019	CA 2020	Écart 2020 vs 2019	Variation %
D01 Ressources humaines	0,0	0,0	0,0	n.s.
D02 Systèmes d'information	8,7	10,4	1,6	18,6 %
D03 Moyens de fonctionnement	15,1	24,1	9,0	59,4 %
D04 Ressources financières	65,9	60,9	-4,9	-7,5 %
Dont remboursement du capital de la dette	25,7	29,0	3,4	13,1 %
TOTAL MISSION D	89,7	95,4	5,7	6,3 %

Les dépenses consacrées à cette mission s'élèvent à 95,4 M€ en hausse de + 5,7 M€, dont 31,9 M€ liés au Fonds de solidarité et d'Investissement Interdépartemental (FS2I) et 29 M€ de gestion de la dette.

Hormis ces éléments financiers, les investissements de la mission D s'élèvent à 34,5 M€ dont 12,3 M€ d'investissements relatifs à la vidéo-protection dans les collèges et sites départementaux et 4,9 M€ d'investissements pour une flotte automobile verte.

D02 Systèmes d'information

Les dépenses informatiques d'investissement hors collèges s'établissent à 10,4 M€ (+ 1,6 M€).

Les dépenses liées aux équipements informatiques et à l'infrastructure s'élèvent à 5,2 M€ en 2020. Elles baissent de - 0,4 M€ par rapport à 2019 et comprennent :

- les dépenses d'infrastructure réseau et télécom s'élevant à 3,8 M€, soit une hausse de + 0,3 M€ par rapport à 2019 : celles-ci rentrent dans le cadre de la modernisation de notre système informatique
- la modernisation et l'optimisation des infrastructures télécoms et réseaux (1,8 M€) : mise à jour des logiciels d'exploitation du réseau, renouvellement et amélioration des éléments réseaux, infrastructure et stockage ;
- l'accord entreprise Microsoft (seconde annuité de 1,4 M€) ;
- le renforcement de la sécurité informatique.
- les dépenses liées aux équipements informatiques (1,4 M€), montrant une baisse de - 0,7 M€ par rapport à l'année 2019, marquée par la généralisation des postes portables notamment dans le cadre la mise en place du télétravail.

L'évolution des applicatifs métiers représente une dépense de 4,8 M€ en 2020 (+ 1,7 M€ par rapport à 2019) comprenant notamment :

- le déploiement d'applicatifs dans le domaine des services à la population pour 2,7 M€, notamment le projet Ysis de refonte du SI solidarités, la poursuite du projet Domycile et du projet Job78 de mise en relation des bénéficiaires du RSA et des entreprises ainsi que des projets sur l'enfance (Pegase, Horus) ;
- l'acquisition d'outils contribuant à la gestion des ressources départementales pour 1,7 M€ : poursuite des projets de dématérialisation des services, acquisition d'un outil de gestion des campagnes RH (Altays), et d'outils d'aide à la décision ;
- l'acquisition et le développement de solutions pour les SI territoire, mobilité, géographie et gouvernance pour 0,4 M€.

D03 Moyens de fonctionnement

Le CA 2020 affiche un montant de dépenses de 24,1 M€ en hausse de + 9 M€ dont :

- 12,3 M€ de contribution versée par le Département à Seine et Yvelines Numérique pour le déploiement de la vidéo protection sur les collèges et bâtiments départementaux. La hausse par rapport à 2019 (+ 7,3 M€) fait suite notamment à la montée en puissance des travaux sur les collèges et au développement d'un socle applicatif ;
- les dépenses relatives aux bâtiments administratifs s'élèvent à 5,1 M€ en 2020 dont 1,2 M€ d'acquisition immobilière, 0,7 M€ de travaux d'installation de bornes électriques et 0,7 M€ de travaux divers réalisés par la régie ;
- les dépenses en matière de flotte automobile sont en hausse compte tenu d'acquisitions de véhicules à hauteur de 4,9 M€ (+ 3,2 M€ par rapport à 2019). Ces investissements rentrent dans le cadre de la politique d'accélération du renouvellement du parc automobile par des véhicules propres (électriques) ;
- les dépenses d'acquisition de mobilier et de matériel pour les sites départementaux (1,2 M€). Ces dépenses sont en diminution de - 0,2 M€ par rapport à 2019, suite aux acquisitions réalisées en 2018 et 2019 dans le cadre de l'aménagement du site de Guyancourt et du projet de refonte des accueils du domaine social ;
- les dépenses d'investissement concernant le Campus des Mureaux s'élèvent à 0,6 M€, dont 0,4 M€ pour l'acquisition de mobiliers et 0,1 M€ pour des travaux d'aménagement.

D04 Ressources financières

Les dépenses 2020 s'élèvent à 60,9 M€ et comprennent :

- la participation au Fonds de solidarité et d'Investissement Interdépartemental à hauteur de 31,9 M€ (+ 4,9 M€ par rapport à 2019) ;
- le remboursement d'emprunt à hauteur de 29 M€ (+ 3,4 M€ par rapport à 2019).

Les recettes s'élèvent à 142,9 M€ et correspondent :

- à un emprunt de 50 M€ ;
- à l'avance remboursable des DMTO de 49,8 M€, proposée pour compenser la baisse des transactions immobilières subies lors du premier confinement ;
- au Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) pour 26,5 M€ ;
- au Fonds de solidarité et d'Investissement Interdépartemental (2 M€) ;
- au cessions patrimoniales (13,2 M€), correspondant au deuxième versement du paiement échelonné dans le cadre de la vente du site Vauban (16,5 M€ au total), cette écriture ayant généré une dépense d'investissement de 13,2 M€ sur 2019 ;
- aux dotations de l'Etat (1,4 M€).

3.2.5. Autorisations de programme

Le montant des autorisations de programme (AP) en cours au 31 décembre 2020 s'élève à 5,2 Md€ dont 2,9 Md€ de dépenses réalisées. Le stock d'AP restant à financer fin 2020 pour les années suivantes est donc de 2,3 Md€. Les autorisations de programme ont été réalisées à hauteur de 288 M€ en 2020 (soit 86 % des crédits de paiement ouverts à hauteur de 335,5 M€).

Au total, depuis la mise en place des AP, le Département a réalisé 56% du stock global d'AP à fin 2020.

Conformément aux délibérations votées en étape budgétaire pour l'exercice 2020 :

- les révisions d'AP²⁹ votées représentent un montant de 481 M€ (dont 418 M€ d'enveloppes nouvelles). L'exécution de leurs crédits de paiement atteint 162 M€ comme suit :

AP nouvelles votées dans l'année	Montant de l'AP (yc révisions)	Réalisation de l'année
Développement	326,52	60,67
Attractivité territoires avec la SEM Patrimoine capital	17,00	0,00
Solidarité territoriale avec :	117,00	1,17
<i>Contrats de territoires (contrats de développement et de proximité Yvelines +,..)</i>	116,00	1,17
<i>Etudes Stratégique de développement</i>	1,00	0,00
Mobilité durable avec :	184,27	59,41
<i>Routes départementales</i>	53,41	25,03
<i>Routes communales</i>	57,54	1,39
<i>Transports en commun</i>	32,12	30,08
<i>Déplacements doux</i>	37,81	2,43
<i>Centres routiers</i>	3,39	0,48
Environnement avec les espaces naturels	-0,99	0,00
Logements avec :	12,10	0,07
<i>Construction logements</i>	0,10	0,07
<i>FSL-Habiter Mieux</i>	12,00	0,00
Attractivité économique avec	-2,87	0,02
<i>Réseau numérique</i>	-3,33	0,00
<i>Agriculture</i>	0,46	0,02
Solidarité	82,57	22,78
Sites territorialisés avec les Maisons départementales	29,03	7,55
Personnes âgées en établissements	20,59	1,24
Personnes handicapées en établissements	4,64	8,90
Placements ASE	4,66	0,80
PMI et santé -Attractivité médicale	21,49	3,99
Coopération internationale - Coopération décentralisée	2,17	0,30
Education-culture-sport-secours	26,68	58,12
Collèges et enseignement avec :	29,33	54,57
<i>Collèges</i>	5,13	54,45
<i>Enseignement supérieur</i>	24,20	0,12
Sport avec Equipements sportifs	1,00	0,00
Culture et patrimoine avec :	-4,65	3,55
<i>Restauration des patrimoines historique pour le bloc communal</i>	2,33	0,43
<i>Offre culturelle - Campus des métiers des arts</i>	2,80	1,40
<i>Bâtiments culturels</i>	-9,78	1,72
Gendarmeries	1,00	0,00
Gestion départementale	45,29	20,33
Systèmes d'information avec :	25,60	5,41
<i>Equipement informatique</i>	7,72	5,24
<i>Applicatif informatique</i>	17,87	0,17
Moyens de fonctionnement avec :	19,69	14,92
<i>Bâtiments administratifs</i>	6,90	1,86
<i>Moyens généraux</i>	12,79	13,06
Total général	481,06	161,90

- 15 autorisations de programme ont été clôturées en 2020 pour un montant nominal de 170 M€.

²⁹ Les révisions d'AP prennent en compte les enveloppes en cours révisées à la baisse (-99,5 M€) et à la hausse (+176 M€), la création de nouvelles enveloppes (+418 M€) et la clôture d'enveloppes (-13,2 M€) et de la clôture automatique non prise en compte dans la variation (157 M€).

L'ensemble des autorisations de programme est recensé dans l'état réglementaire annexé au compte administratif 2020.

4. LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS

4.1. Les niveaux d'épargne

La baisse des recettes de fonctionnement associée à la hausse des dépenses de fonctionnement a induit une diminution de l'épargne nette de - 142,1 M€ entre 2019 et 2020 (- 49,8%).

Niveau d'épargne	M€	CA2019	BP 2020	CA 2020	Var CA20/CA19		Var CA20/BP20	
					en M€	en %	en M€	en %
Recettes de fonctionnement		1 321,2	1 215,2	1 264,0	-57,2	-4,3%	48,8	4,0%
Dépenses de fonctionnement hors intérêts		1 003,5	1 062,8	1 085,3	81,9	8,2%	22,5	2,1%
EPARGNE GESTION		317,7	152,4	178,7	-139,1	-43,8%	26,2	17,2%
Intérêts		6,6	6,6	6,3	-0,3	-4,7%	-0,3	-4,6%
EPARGNE BRUTE		311,1	145,8	172,4	-138,8	-44,6%	26,5	18,2%
Capital		25,7	28,8	29,0	3,4	13,1%	0,2	0,8%
EPARGNE NETTE		285,5	117,0	143,3	-142,1	-49,8%	26,3	22,5%

La couverture de l'amortissement des immobilisations par l'épargne brute est en diminution mais demeure supérieure à 1 pour s'établir à 1,5 fois les dotations d'amortissements nets (DAN).

Couverture des amortissements par l'épargne	M€	CA2019	BP 2020	CA 2020	Var CA20/CA19		Var CA20/BP20	
					en M€	en %	en M€	en %
Epargne brute (EB)		311,1	145,8	172,4	-138,8	-44,6%	26,5	18,2%
Amortissements des immobilisations		127,9	140,0	138,6	10,7	8,4%	-1,4	-1,0%
Amortissements de subventions versées		8,0	8,1	10,4	2,4	30,2%	2,3	28,6%
Neutralisation et régularisation		10,3	11,4	14,9	4,6	44,8%	3,5	30,4%
Dotation amortissements nette (DAN)		109,6	120,5	113,3	3,7	3,4%	-7,2	-6,0%
Couverture de la DAN (= EB/DAN)		2,8	1,2	1,5	-1,3	-46,4%	0,3	25,7%

4.2. Le financement de l'investissement

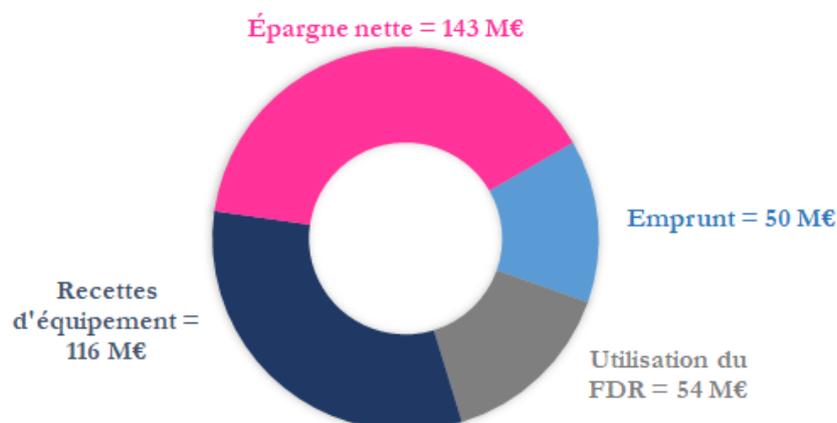
En 2020, le Département maintient un fort autofinancement des dépenses réelles d'investissement (71% sont financées par l'épargne nette et les recettes d'équipement).

Financement de l'investissement		
en M€	CA 2019	CA 2020
Fonds de roulement au 01/01/N	240,7	245,3
Capacité de financement de l'investissement :	392,3	309,8
<i>Epargne nette</i>	285,5	143,3
<i>Recettes d'équipement</i>	76,8	116,4
<i>Emprunt nouveau</i>	30,0	50,0
Dépenses réelles d'investissement hors dette	387,7	364,0
Variation de fonds de roulement de l'exercice	4,6	-54,2
Fonds de roulement au 31/12/N	245,3	191,1

Les dépenses réelles d'investissement 2020 hors dette de 364 M€ ont été financées par de l'épargne nette (143,3 M€), des recettes d'équipement (116,4 M€) et de l'emprunt nouveau (50 M€). La capacité de financement couvrant à hauteur de 309,8 M€ les dépenses de cette année, le fonds de roulement (FDR) a ainsi été mobilisé pour financer les dépenses d'investissement à hauteur de 54,2 M€.

Fin 2020, le FDR du Département s'élève ainsi à 192,4 M€.

Financement des dépenses d'investissements hors dette
CA 2020 : 364 M€



4.3. L'endettement

Endettement										
M€	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	
Dette LT au 1^{er} janvier	77,1	143,8	186,3	257,8	0,0	352,8	359,5	370,0	374,3	
Remboursement d'emprunt	-3,3	-7,5	-8,5	-11,9	-18,1	-20,3	-24,5	-25,7	-29,0	
Dette nouvelle	70,0	50,0	80,0	85,0	40,0	27,0	35,0	30,0	50,0	
Dette LT au 31 décembre	143,8	186,3	257,8	330,9	352,8	359,5	370,0	374,3	395,3	

L'encours total de dette à fin 2019 était de 374,3 M€. En 2020, 29 M€ de capital ont été remboursés et 50 M€ d'emprunts nouveaux ont été tirés. L'encours de la dette au 31 décembre 2020, dont le taux moyen est de 1,57 % (par rapport à 1,86% fin 2019), s'élève donc à 395,3 M€ et se compose :

- d'emprunts à taux fixe pour 80,5 % ;
- d'emprunts à taux variable pour 14,6 % ;
- d'emprunt Livret A pour 4,9 %.

Les 50 M€ tirés fin 2020 correspondent à un contrat global avec le Crédit Agricole, conclu en deux lignes de 25 M€ au taux fixe de 0,54% pour une durée de 20 ans.

Le service de la dette évolue comme suit :

M€	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Intérêts d'emprunt	2,6	4,3	5,0	6,0	6,9	7,1	6,7	6,6	6,3
Remboursement d'emprunt	3,3	7,5	8,5	11,9	18,1	20,3	24,5	25,7	29,0
Service de la dette	5,9	11,8	13,5	17,9	25,0	27,4	31,1	32,3	35,3

La dette cumulée du Département s'établit au 31 décembre 2020 à 395,3 M€, soit 275 €/habitant et demeure largement inférieur à la moyenne nationale qui s'établit à 521 €/habitant³⁰.

La capacité de désendettement en 2020 de 2,3 ans, soit un niveau parmi bien en deçà de la moyenne nationale de 4,2 ans en 2020 (5,3 ans pour les autres départements franciliens).

³⁰ Source RCF – encours de dette CA 2020 (hors avances remboursables DMTO) / habitant (hors Paris, Métropole de Lyon, Corse et Outre-mer).

5. VOTE ET AFFECTATION DES RESULTATS

Les instructions budgétaires et comptables disposent que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice doit être affecté, au cours de l'exercice suivant, en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Le vote du compte administratif et du compte de gestion constituent l'arrêté des comptes et fait l'objet de la première délibération proposée.

L'affectation comptable intervient après constatation des résultats, c'est-à-dire après le vote du compte administratif et fait l'objet de la seconde délibération.

Le besoin de financement est égal au solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Il vous est proposé de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement du Budget principal et de procéder à l'inscription du solde en report à nouveau sur la section de fonctionnement.

6. ANNEXE 1 : PRESENTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET PRINCIPAL

Libellés	Montant (M€)
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Titres de recettes émis (a)	1 289,3
Mandats émis (b)	1 244,4
Résultat de fonctionnement de l'exercice (Excédent) (c) = a-b	44,8
Résultat reporté au 31/12/2020 (excédent) (d)	232,1
Résultat de clôture de l'exercice (e) = c + d	277,0
<i>Solde des restes à réaliser (f)</i>	<i>0,0</i>
Résultat de clôture de la section de fonctionnement (g) = e + f	277,0
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Titres de recettes émis (hors affectation du résultat) (h)	319,3
Mandats émis (i)	418,4
Résultat de l'exercice (déficit) (j) =h-i	-99,0
Résultat de clôture au 31/12/2019 (déficit) (k)	-169,2
Couverture du besoin de financement 2019 (l)	183,6
Résultat de clôture de l'exercice (m) = j+k+l	-84,6
<i>Solde des restes à réaliser (solde sur reports) (n)</i>	<i>-24,5</i>
Résultat d'investissement cumulé (besoin de financement de l'investissement) (o) = m + n	-109,1
TOTAUX	
Résultat de clôture de fonctionnement (g)	277,0
Résultat de clôture d'investissement (m)	-84,6
Résultat de clôture 2020 avant reports (p) = g + m	192,4
Reports de dépenses d'investissement	-31,5
Reports de recettes d'investissement	7,0
Résultat après intégration des reports d'investissement	167,9

7. ANNEXE 2 : PRESENTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DES BUDGETS ANNEXES

Les quatre budgets annexes du Département concernent :

- Les foyers départementaux d'accueil des enfants en difficulté avec une subvention d'équilibre globale du Département décomposée comme suit :
 - Maison de l'Enfance Yvelines à 5,7 M€, stable au regard de 2019.
 - Centre Maternel Porchefontaine à 3,4 M€, stable regard de 2019 ;
- L'Institut de formation sociale des Yvelines (IFSY) qui couvre ses dépenses par la rémunération de ses actions de formation et des subventions de l'Etat et de la Région, il ne bénéficie d'aucune subvention d'équilibre ;
- Le Musée Maurice Denis avec une subvention d'équilibre du Département de 1,1 M€ en baisse de - 0,1 M€ au regard de 2019.

Les subventions d'équilibre versées par le Département au titre de ces budgets et activités représentent un montant global de 10,3 M€ (10,4 M€ en 2019).

Musée Maurice Denis			
Libellés (K€)	Réel	Ordre	Total
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Recettes de fonctionnement de l'exercice (a)	1 158,3		1 301,3
<i>dont subvention d'équilibre</i>	<i>1 138,3</i>		
Dépenses de fonctionnement de l'exercice (b)	1 105,0	53,3	1 158,3
<i>dont frais de personnel</i>	<i>884,8</i>		<i>884,8</i>
Résultat de fonctionnement de l'exercice (c) = a-b	53,3	-53,3	0,0
Résultats cumulés avant restes à réaliser	0,00		0,00
Reprise des excédents antérieurs (d)			0,00
Résultat de clôture de l'exercice (e) = c + d	53,3	-53,3	0,0
Solde des restes à réaliser (f)	0,0	0,0	0,0
Résultat de fonctionnement cumulé (g) = e + f	53,3	-53,3	0,0
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Ressources propres d'investissement	49,5		
Amortissements des biens		53,3	53,3
Recettes totales d'investissement (h)	49,5	53,3	102,8
Dépenses d'investissement	104,0		104,0
Dépenses d'investissement de l'exercice (i)	104,0		104,0
Résultat d'investissement l'exercice (j) = h - i	-54,5	53,3	-1,2
Reprise résultat antérieur (k)	-88,4		-88,4
Résultat de clôture de l'exercice (l) = h - i + k	-142,9	53,3	-89,6
Soldes des restes à réaliser (m)	-111,8		-111,8
Résultat d'investissement cumulé (n) = l + m	-254,7	53,3	-201,4
TOTAUX			
Résultat de clôture de fonctionnement			0,0
Résultat de clôture d'investissement			-89,6
Solde des restes à réaliser en investissement			-111,8
Résultat cumulé définitif			-201,4

Maison de l'Enfance des Yvelines				
	Libellés (K€)	Réel	Ordre	Total
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Recettes de fonctionnement de l'exercice (a)		5 769,9		5 769,9
<i>dont subvention d'équilibre</i>		5 752,8		5 752,8
Dépenses de fonctionnement de l'exercice (b)		5 692,5	77,4	5 769,9
<i>dont frais de personnel</i>		4 802,8		4 802,8
Résultat de fonctionnement de l'exercice (c) = a-b		77,4	-77,4	0,0
Reprise des excédents antérieurs (d)				0,0
Résultat de clôture de l'exercice (e) = c + d		77,4	-77,4	0,0
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Ressources propres d'investissement		11,4		11,4
Amortissements des biens			77,4	77,4
Recettes totales d'investissement (h)		11,4	77,4	88,8
Dépenses d'investissement de l'exercice (i)		42,1		42,1
Résultat d'investissement l'exercice (j) = h - i		-30,7	77,4	46,7
Reprise résultat antérieur (k)		359,4		359,4
Résultat de clôture de l'exercice (l) = h - i + k		328,6	77,4	406,1
<i>Soldes des restes à réaliser (l)</i>		-13,3		-13,3
Résultat d'investissement cumulé (n) = l + m		315,4	77,4	392,8
TOTAUX				
Résultat de clôture de fonctionnement				0,0
Résultat de clôture d'investissement				406,1
Solde des restes à réaliser en investissement				-13,3
Résultat cumulé définitif				392,8

Centre Maternel Porchefontaine				
	Libellés (K€)	Réel	Ordre	Total
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Recettes de fonctionnement de l'exercice (a)		4 200,1		4 200,1
<i>dont subvention d'équilibre</i>		3 409,6		3 409,6
Dépenses de fonctionnement de l'exercice (b)		4 151,8	48,3	4 200,1
<i>dont Frais de personnel</i>		3 829,5		3 829,5
Résultat de fonctionnement de l'exercice (c) = a-b		48,3	-48,3	0,0
Reprise des excédents antérieurs (d)				0,0
Résultats de clôture de l'exercice (e) = c + d		48,3	-48,3	0,0
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Ressources propres d'investissement		7,1		7,1
Amortissements des biens			48,3	48,3
Recettes totales d'investissement (h)		7,1	48,3	55,4
Dépenses d'investissement		27,0		27,0
Dépenses d'investissement de l'exercice (i)		27,0		27,0
Résultat d'investissement l'exercice (j) = h-i		-19,9	48,3	28,4
Reprise résultat antérieur (k)		307,4		307,4
Résultat de clôture de l'exercice (l) = h - i + k		287,6	48,3	335,8
<i>Soldes des restes à réaliser (l)</i>		-0,6		-0,6
Résultat d'investissement cumulé (n) = l + m		287,0	48,3	335,3
TOTAUX				
Résultat de clôture de fonctionnement				0,0
Résultat de clôture d'investissement				335,8
Solde des restes à réaliser en investissement				-0,6
Résultat cumulé définitif				335,3

I.F.S.Y.			
Libellés (K€)	Réel	Ordre	Total
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Recettes de fonctionnement de l'exercice (a)	1 344,9		1 344,9
<i>Dépenses de fonctionnement de l'exercice (b)</i>	<i>1 530,8</i>	<i>6,3</i>	<i>1 537,1</i>
dont Frais de personnel	1 162,2		1 162,2
<i>Résultat de fonctionnement de l'exercice (c) = a-b</i>	<i>-185,9</i>	<i>-6,3</i>	<i>-192,2</i>
Résultats cumulés avant restes à réaliser	-192,2		-192,2
Reprise des excédents antérieurs (d)	268,7		268,7
Résultats de clôture de l'exercice (e) = c + d	82,8	-6,3	76,5
Solde des restes à réaliser (f)	0,0	0,0	0,0
<i>Résultat de fonctionnement cumulé (g) = e + f</i>	<i>82,8</i>	<i>-6,3</i>	<i>76,5</i>
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Ressources propres d'investissement	3,5		
Amortissements des biens		6,3	6,3
Recettes totales d'investissement (h)	3,5	6,3	9,8
Dépenses d'investissement	4,3		4,3
Dépenses d'investissement de l'exercice (i)	4,3		4,3
Résultat d'investissement l'exercice (j) = h - i	-0,7	6,3	5,5
Reprise résultat antérieur (k)	5,1		5,1
Résultat de clôture de l'exercice (l) = h - i + k	4,4	6,3	10,7
<i>Soldes des restes à réaliser (m)</i>	<i>-8,1</i>		<i>-8,1</i>
Résultat d'investissement cumulé (n) = l + m	-3,7	6,3	2,6
TOTAUX			
Résultat de clôture de fonctionnement			76,5
Résultat de clôture d'investissement			10,7
Solde des restes à réaliser en investissement			-8,1
Résultat cumulé définitif			2,6